

**Etude sur le Commerce et les Opportunités
pour un Dialogue transfrontalier dans
la Région des Grands Lacs**

*RD Congo, Rwanda, Burundi, Ouganda,
Tanzanie et Zambie*

Etude sur le Commerce et les Opportunités pour un Dialogue transfrontalier dans la Région des Grands Lacs

***RD Congo, Rwanda, Burundi, Ouganda,
Tanzanie et Zambie***

Dr. Blaise Muhire

Publication de la Fondation Konrad Adenauer
Kinshasa, Février 2020

Cet ouvrage a été publié avec l'appui financier
de la Fondation Konrad Adenauer
en République Démocratique du Congo.

Son contenu ne reflète que
le point de vue de son auteur

Texte rédigé par : **Dr. Blaise MUHIRE**,
PhD en Géographie Politique
Chercheur et Consultant en Consolidation de la Paix &
Gouvernance Environnementale.

Copyright : Fondation Konrad Adenauer
Kinshasa, Février 2020

Dépôt légal n° DU 3.02002-57067

Table des matières

Liste des Abréviations	vii
Liste des tableaux.....	ix
Avant-propos	xi
Résumé Exécutif	xiii
1. INTRODUCTION	17
1.1. De la nécessité de l'intégration régionale	17
1.2. Approche méthodologique et les limites de la recherche	21
1.3. Structure du rapport	23
2. PERTINENCE DU PETIT COMMERCE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS	25
3. AUTRES COMMERCES VERS LE RESTE DU MONDE : LE BOIS, L'OR ET LE CUIVRE	45
3.1. Le bois	45
3.2. L'Or.....	50
3.3. Le Cuivre	53
4. APPUI AU COMMERCE TRANSFRONTALIER PAR LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX	57
4.1. Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)	58
4.2. La Banque Mondiale	59
4.3. TradeMark East Africa (TMEA)	60

5. LE PETIT COMMERCE TRANSFRONTALIER : VECTEUR DE LA PAIX ET DU DIALOGUE	65
5.1. Quelques organisations de la société civile d'appui au dialogue pour la paix grâce au petit commerce transfrontalier dans la Région des Grands Lacs	68
5.1.1. <i>Association des Femmes Rapatriées du Burundi – AFRABU</i>	68
5.1.2. <i>Solidarité des Femmes de Fizi pour le Bien-être Familial – SOFIBEF</i>	68
5.1.3. <i>Guichet de l'Economie Local – GEL</i>	71
5.1.4. <i>Action pour le Développement des Populations Défavorisées – ADPD</i>	72
5.2. Quelques organisations des Jeunes dans le dialogue pour la paix dans la Région des Grands Lacs	74
5.2.1. <i>Réseau des Organisations des Jeunes en Action pour la paix – REJA</i>	74
5.2.2. <i>Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes – CPAJ</i>	78
5.2.3. <i>Pole Institute</i>	79
5.2.4. <i>Interpeace</i>	81
5.2.5. <i>Vision Jeunesse Nouvelle - VJN</i>	83
6. CONCLUSION	86
7. RECOMMANDATIONS	89
8. BIBLIOGRAPHIE	91
9. ANNEXES	94

Liste des Abréviations

ADPD	: Action pour le Développement des Populations Défavorisées
AFRABU	: Association des Femmes Rapatriées du Burundi
BENELUX	: Belgique-Néerlandes-Luxembourg
BIC	: Bureau d'Information Commercial
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté des Etats d'Afrique de l'Est
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNDP	: Congrès National pour la Défense du Peuple
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CPAJ	: Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes
CSP	: Commerce au Service de la Paix
DFID	: Department for International Development
GEL	: Guichet de l'Economie Locale
GE-NU	: Groupe d'Experts des Nations Unies
GSF	: Groupe de Solidarité des Femmes
IFCO	: Industrie Forêstièrre du Congo
KCM	: Konkola Copper Mines
OCDE	: Organisation pour la Coopération et de

Développement Economique

ONU	: Organisation des Nations Unies
PFCGL	: Projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands Lacs
PIB	: Produit Intérieur Brut
RB-UE	: Règlement sur le Bois de l'Union Européenne
RECOS	: Régime du Commerce Simplifié
REJA	: Réseau des organisations des Jeunes en Action pour la Paix
SADC	: Southern African Development Community
SARW	: Southern Africa Resource Watch
SOFIBEF	: Solidarité des Femmes de Fizi pour le Bien-Être Familial
TMEA	: TradeMark East Africa
UE	: Union Européenne
USAID	: United States Agency for International Development
WITS	: World Integrated Trade Solutions
ZDA	: Zambia Development Agency
ZLEC	: Zone de libre-échange continentale (Afrique)

Liste des tableaux

Tableau 1 : Statistiques Imports et Exports (Minicom Rwanda)	37
Tableau 2 : Imports et Exports et les valeurs en FRw entre 2015-2018	40
Tableau 3 : Estimatif de commerce formel et informel des denrées alimentaires pour l’Afrique de l’Est (tonnes)	41

Avant-propos

Avec l'Agenda 2063, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Union Africaine ont dessiné « l'Avenir pour l'Afrique » qu'ils veulent. Ce document n'est ni une feuille de route technique, ni une déclaration faite du bout de lèvres. Détaillé et ambitieux, il est l'expression concrète d'un Continent dont ses dirigeants aspirent à un meilleur développement pour leurs pays.

Inscrit dans les deux premiers idéaux, le commerce occupe un rôle prépondérant dans l'objectif d'un Afrique prospère de l'Agenda 2063. L'année 2019, a marqué l'adoption de l'Accord de Libre-Echange Continental (ZLEC) qui se dispose de lever le potentiel commercial intra-africain actuellement entravé par de nombreux obstacles tarifaires et non-tarifaires.

D'où cette recherche financée par le Bureau de la Fondation Konrad Adenauer en République Démocratique du Congo sur le Dialogue et le Commerce transfrontalier dans la Région des Grands Lacs. Ce carrefour au milieu du Continent est littéralement central pour l'Afrique et changera le sort de ce dernier le jour où le discord et la méfiance céderont la place à une vision commune.

30 ans dans l'âge multilatéral, les contacts transfrontaliers à travers le monde, vont encore accroître et pas le contraire. Il convient de réfléchir comment améliorer et formaliser les dialogues face aux enjeux globaux qui nous entourent, comme les crises sanitaires ou l'insécurité persistante qui nécessitent des actions rapides, entravé par la méfiance dans le monde actuel.

Certes, l'Afrique ne peut faire mieux que si ses dirigeants se décident de le faire. Pour cela, prenons-les au mot car L'Agenda 2063 l'a gravé dans le marbre. La présente étude veut ainsi contribuer à l'avenir d'un Afrique prospère et stable en analysant une sous-région dynamique.

Fait à Kinshasa, le 10 février 2020

Benno MÜCHLER

*Représentant Résident
de la Konrad Adenauer Stiftung*

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les modèles classiques d'intégration régionale depuis le milieu du XXe siècle se sont globalement penchés sur la nécessité d'inventer un destin commun pour la prospérité des Etats membres. Pour y arriver, la création d'intérêts communs basés sur une vision politique partagée a, peu à peu, conduit à la mise en place des organisations économiques. Envisager de telles organisations répondait aussi à un besoin de restaurer la confiance mutuelle à travers la coopération entre les Etats après de longues périodes de crises et de guerres. L'exemple de l'Europe post-Deuxième Guerre mondiale est un exemple concret avec la création du BENELUX qui avait consacré l'unification des droits de douane, des droits d'accise, et plus tard, une union économique qui avait conduit à l'actuelle Union Européenne. En Afrique des Grands Lacs, les efforts d'une intégration sous régionale depuis la création de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) en 1976 et de sa relance en 2009, puis l'adhésion du Rwanda et du Burundi à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en 2007 répondaient ainsi à un double besoin : accroître les échanges commerciaux pour la croissance économique et ensuite faciliter les mouvements des personnes.

Cette étude propose donc une lecture des processus et des initiatives sous régionales entrepris par les pays de la région, avec un accent particulier sur les stratégies de facilitation du commerce transfrontalier ainsi que les efforts du dialogue menés par les organisations de la société civile. Cette étude démontre la pertinence de promouvoir le commerce transfrontalier et explique pourquoi ce commerce suscite un engouement auprès d'acteurs institutionnels internationaux

en dépit des difficultés qui persistent. Il s'agit notamment de la formalisation du commerce transfrontalier (dont environ 40 % des flux commerciaux restent dans le secteur informel), la lourdeur des procédures lors de la traversée aux frontières et les régimes douaniers souvent protectionnistes et enfin les tracasseries perpétrées par certains agents affectés à la douane envers les petits commerçants.

Si le commerce transfrontalier contribue indiscutablement aux économies nationales des pays concernés et par ricochet à des centaines de milliers des ménages, le lien entre ce commerce et la promotion de la paix à travers le dialogue pour la paix reste à établir. Bien que le concept de "Commerce au service de la paix" introduit en 2006 et mise en œuvre en 2009 par DFID, COMESA et USAID se soit efforcé de créer ce lien, il n'en demeure pas moins que, dans la pratique, l'héritage d'un passé belliqueux entre les pays de la région et les tensions diplomatiques du moment entravent la mise en œuvre des engagements pris par les Etats. D'où la nécessité d'une stratégie cohérente pour un dialogue efficace.

Cette étude soutient qu'en marge des efforts en cours pour faciliter le commerce transfrontalier, les efforts de dialogue ne devraient plus être perçus comme un domaine exclusif des Etats. Les acteurs de la société civile ainsi que les mouvements des jeunes à travers la région constituent un point d'entrée majeur dont le travail devrait attirer l'attention des acteurs étatiques et non étatiques et tous les autres preneurs de décisions. Ainsi, cette étude propose à tous les acteurs notamment :

Au gouvernement de la RD Congo de :

- a. Persuader les Ministères de tutelle (à Kinshasa pour le cas de la RD Congo) concernés par le commerce transfrontalier afin de s'impliquer activement dans la mise en œuvre des mécanismes mis en place et qui encouragerait un bon climat de dialogue.
- b. Inclure dans l'agenda de la « Conférence des Gouverneurs » les questions liées à la gouvernance des frontières, notamment envisager une stratégie de lutte contre l'impunité à l'endroit des agents qui continuent à poser des actes illégaux. Souvent, ces actes alimentent les stéréotypes et la méfiance parmi les commerçants qui subissent ces actes.

Aux acteurs internationaux de :

- a. Appuyer les institutions nationales congolaises, notamment au niveau des provinces, dans la constitution de la base de données concernant le commerce extérieur. Seuls les services techniques affectés aux frontières disposent de quelques statistiques, mais souvent ne les partagent pas avec les autres services de l'Etat comme la Division Provinciale du commerce extérieur. Dans cette situation, il est donc difficile de disposer d'une base réelle pour formuler des stratégies visant à assainir le secteur du commerce ou encore d'améliorer les politiques publiques en la matière.
- b. Créer ou renforcer le système de monitoring au niveau des frontières pour vérifier la traçabilité de certaines ressources naturelles comme l'or et le bois, souvent

associés aux trafics illicites et aux activités des groupes armés qui se financent à partir de ce commerce. Ce système devra aussi s'étendre sur les pays de transit où ces produits sont réexportés, alors que, souvent, la RD Congo comme pays d'origine n'est pas mentionnée.

- c. Renforcer et soutenir les initiatives existantes dans la Région des Grands Lacs visant le dialogue et le rapprochement entre les peuples. Dans un contexte de tensions diplomatiques et de crises politiques entre les Etats voisins de la RD Congo, les services diplomatiques comme les ambassades joueraient un rôle primordial pour garantir la mobilité des jeunes et des femmes d'un pays à l'autre.

1

INTRODUCTION

1.1. De la nécessité de l'intégration régionale

La décennie 1990 a été particulièrement désastreuse dans la Région des Grands Lacs africains : le génocide au Rwanda, les massacres au Burundi et la déliquescence des institutions de l'Etat dans l'ex-Zaïre. Les conséquences directes et indirectes de cette tragédie sont innombrables. Point n'est besoin de rappeler que la guerre de 1996 dite de *libération* ainsi que la deuxième guerre dite *guerre africaine* de 1998¹, souvent citée comme la plus meurtrière au monde depuis la Seconde Guerre Mondiale, avait provoqué une crise humanitaire dont l'Est de la RD Congo avait seule accueilli environ deux millions de réfugiés rwandais². Il convient de mentionner que toutes ces guerres aux enjeux complexes et des acteurs divers visibles et invisibles tirent leurs origines, entre autres, dans les dynamiques politiques caractérisées par les calculs politiques égoïstes qui ont abouti à l'instrumentalisation des identités, en les opposant, les unes contre les autres. Cette crise dans la Région des Grands Lacs avait non seulement fragilisé la cohésion sociale entre les communautés transfrontalières,

1 Lire à ce sujet Filip Reytenjs, *La grande guerre africaine - Instabilité, violence et déclin de l'Etat en Afrique centrale (1996-2006)*. Le Bruit du Monde.

2 Oyatambwe W. (1999), *De Mobutu à Kabila: Avatars d'une passation inopinée*, Paris, p. 32.

Lanotte O. (2003), *Guerres sans frontières en République Démocratique du Congo (de Joseph-Désiré Mobutu à Joseph Kabila)*, p. 34.

elle avait aussi mis à mal le fonctionnement des institutions interétatiques comme la CEPGL mettant en péril les acquis obtenus.

Créée en 1976, les objectifs de la CEPGL étaient, entre autres, de concevoir et favoriser la création d'activités d'intérêt commun pour aboutir à la création d'une zone de prospérité commune et d'assurer et favoriser les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens. Toutefois, la CEPGL avait été remarquablement affectée dans son fonctionnement au début des années 1990 suite aux crises politiques susmentionnées. 17 ans plus tard, l'urgence de sa relance s'était faite ressentir par les leaders des trois pays membres. C'est en avril 2007 à Bujumbura, capitale du Burundi, que les Ministres des Affaires étrangères et les représentants des chambres parlementaires avaient discuté sur la nécessité de relancer la CEPGL. Sur l'agenda, les questions de paix, de sécurité et de développement de la sous-région étaient au centre de débats.

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'issue des travaux de Bujumbura, les participants s'étaient mis d'accord sur l'urgence de promouvoir la libre circulation des biens et des personnes. Les experts en migration des pays membres de la CEPGL, s'étaient simultanément réunis à Gisenyi, au Rwanda. Trois documents de voyage avaient été proposés par les experts pour faciliter la circulation libre des biens et des personnes. Il s'agit d'un guide des documents de voyage, d'une autorisation spéciale de circulation CEPGL et d'une carte spéciale CEPGL. Grâce à l'appui financier de l'Union Européenne, la CEPGL a multiplié des initiatives pour la réalisation des projets communs depuis 2007, notamment la modernisation des infrastructures

douanières pour faciliter les mouvements des biens et des services et la tentative de la construction du barrage hydro-électrique « Ruzizi III ».

Toutes ces initiatives politiques n'ont pas été sans entraves. Au cours de la même année, une rébellion naquit dans le Nord-Kivu, à l'Est de la RD Congo, le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), qui s'est ajouté à une dizaine d'autres groupes armés actifs dans la partie orientale du pays. Cette rébellion a non seulement lancé un défi au gouvernement fraîchement issu de premières élections démocratiques (2006), mais elle a aussi sapé les efforts de la stabilité dans la Région des Grands Lacs. Les implications régionales dans cette nouvelle crise à l'Est de la RD Congo n'ont pas manqué de mobiliser les acteurs internationaux, notamment les Nations Unies et l'Union Européenne.

Pendant que le renouvellement des résolutions des Nations Unies se multipliait en RD Congo pour faire face aux crises internes, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) fut créée³. Rappelons qu'en 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers les résolutions 1291 et 1304, avait appelé la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs. Au cours de la même année, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs fut établie conjointement par le Secrétariat des Nations Unies et l'Union Africaine à Nairobi (Kenya). C'est en Mai 2007, sept ans

3 La CIRGL comprend douze Etats membres, qui sont l'Angola, le Burundi, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la République du Sud Soudan, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie.

plus tard, que le Secrétariat Exécutif de la CIRGL fut inauguré à Bujumbura.

L'existence de ces organisations sous régionales n'a pas, malheureusement, empêché le climat de suspicion entre les Etats dont les relations diplomatiques sont restées tendues pendant la décennie en cours. Des accusations mutuelles autour du soutien 'supposé' aux groupes armés actifs en RD Congo par les pays voisins ont davantage envenimé les relations de bon voisinage entre les populations de la région en alimentant les stéréotypes négatifs et les rumeurs haineuses entre les peuples. Un rapport publié par International Alert⁴ explique clairement comment les populations dans la région se percevaient à cette époque à cause des guerres à répétition qui avaient comme stratégie l'instrumentalisation des identités des communautés transfrontalières. Selon ce rapport, les descriptions dégradantes et diabolisâtes des uns envers les autres dans la Région des Grands Lacs sont un signe palpable de la crise de confiance mutuelle.

Pourtant, en dépit de ce tableau sombre, les impératifs de la survie n'ont pas laissé les populations de part et d'autre des frontières dans la fatalité et l'indifférence. L'une des activités qui ont démontré ce surpassement c'est le petit commerce transfrontalier, qualifié de tort ou à raison, d'activité informelle⁵.

4 International Alert, *Les Mots qui tuent : Rumeurs, préjugés, stéréotypes et mythes parmi les peuples des pays des Grands Lacs d'Afrique*, 2009

5 Selon le Centre International du Commerce (CIC), le commerce transfrontalier informel concerne des importations et des exportations de biens et services légitimement produits, qui échappent directement ou indirectement au cadre réglementaire régissant la fiscalité et les autres procédures gouvernementales. En tant que tel, les flux relatifs au commerce transfrontalier informel sont souvent mal ou totalement non enregistrés dans les statistiques nationales officielles.

Depuis, la dynamique de ce commerce a été perçue par plusieurs acteurs comme une opportunité de rapprochement entre les peuples et un levier important pour l'intégration économique et politique dans la sous-région des Grands Lacs. Cette étude cherche donc à comprendre quelles sont les dynamiques du commerce dans la Région des Grands Lacs, quel est le potentiel de ces dynamiques pour la promotion du dialogue transfrontalier et enfin quels sont les initiatives clés menées par les acteurs de la société civile, notamment les mouvements des jeunes à travers la région, susceptibles de constituer un point d'entrée programmatique pour un dialogue transfrontalier effectif.

1.2. Approche méthodologique et les limites de la recherche

Cette étude a pour objectif général d'analyser les dynamiques du commerce dans la Région des Grands Lacs tout en identifiant les opportunités au sein des organisations de la société civile susceptibles d'impulser le rapprochement à travers le dialogue transfrontalier. Spécifiquement, cette étude vise à :

- Faire une analyse des organisations de la société civile, notamment de la jeune génération, dans la Région des Grands Lacs qui sont capables d'organiser des dialogues transfrontaliers entre les jeunes élites de la région ;

Pour la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), l'informalité fait référence au statut du commerçant (non enregistré), pas nécessairement au commerce lui-même (capturé ou non enregistré par le système douanier officiel).

- Faire le diagnostic des relations commerciales entre les Etats de la Région (qualité et quantité du commerce, produits, valeur monétaire, importance pour les PIB nationaux des pays, potentiel) avec un point fort sur l'analyse des voies des commerces entre la RDC-Rwanda-Burundi ;
- Identifier les défis des relations d'échanges entre pays de la région [politique ; Histoire, droits de douane et autres barrières (barrières non tarifaires)] ;
- Identifier les opportunités en vue d'un dialogue transfrontalier et de meilleurs rapports commerciaux dans la région (Associations nationales/transfrontalières et groupes de pression surtout en RD Congo, et aussi en Rwanda, Burundi, Ouganda, Tanzanie et Zambie ; initiatives étatiques de suspendre les barrières et avancer l'intégration régionale - surtout en RDC, et aussi en Rwanda, Burundi, Ouganda, Tanzanie et Zambie ;
- Concevoir des mesures et des stratégies propices à favoriser le commerce comme outil d'intégration régionale

La récolte de données primaires a été réalisée grâce aux interviews avec les experts rencontrés en RD Congo, au Burundi et au Rwanda. Ces experts sont des personnes identifiées au sein des leurs organisations respectives et qui disposent des connaissances suffisantes par rapport aux objectifs de cette étude. Le consultant est parti de sa base de données pour identifier ces interviewés. La liste de ces derniers s'est élargie sur proposition d'autres personnes-ressource. Ensuite, la consultation des documents officiels obtenus auprès

des institutions étatiques a permis de recueillir les données concernant, essentiellement, des chiffres sur les importations et les exportations, la balance commerciale etc.

Les données secondaires ont été récoltées au moyen d'une riche documentation sur la dynamique du commerce transfrontalier et les activités des organisations de la société civile travaillant sur la facilitation du petit commerce transfrontalier tout en identifiant le potentiel que représente cette facilitation par rapport aux enjeux de la paix. Des documents ont été consultés à cet effet. Ils concernent des notes conceptuelles de différents projets, des rapports d'activités, les procès-verbaux des réunions, etc. Des visites ont aussi été organisées auprès de la plupart des organisations citées plus loin dans ce rapport ainsi des observations directes au niveau des frontières pour s'imprégner de la manière dont les commerçants négocient leur passage et les difficultés rencontrées au moment de la traversée. Toutefois, pour des raisons de sécurité et de logistique, certains endroits n'ont pas été visités. Les données utilisées dans ce rapport concernant ces endroits ont été obtenues grâce aux experts internationaux rencontrés entre Bujumbura et Kigali ainsi que grâce aux documents officiels se trouvant sur des sites web fiables.

1.3. Structure du rapport

La première partie expose les principaux arguments autour de l'importance du commerce transfrontalier et de sa contribution dans les économies nationales des Etats dans la Région des Grands Lacs. La deuxième partie aborde la dynamique du commerce de quelques ressources naturelles, le contexte de

leur trafic ainsi que les implications sur l'économie de la RD Congo et les pays voisins de transit.

La troisième partie présente quelques organisations internationales et leurs efforts dans la facilitation du commerce transfrontalier, tandis que la dernière partie souligne le potentiel du commerce transfrontalier pour la paix et le rapprochement des peuples. Cette partie analyse les initiatives des acteurs de la société civile qui accompagnent les commerçants tout en soulignant le potentiel pour promouvoir le dialogue à travers les mouvements des jeunes dans la région. Après la conclusion, quelques recommandations sont proposées.

2

**PERTINENCE DU PETIT COMMERCE DANS
LA RÉGION DES GRANDS LACS**

Dans le contexte des économies nationales tournées vers l'extérieur avec une balance commerciale largement négative, le secteur informel a pris le dessus dans la plupart des pays africains depuis plusieurs décennies. La contribution du petit commerce transfrontalier est de plus en plus remarquable, comme le disent assez clairement Brenton, P. et Soprano⁶ :

Ce commerce transfrontalier constitue aujourd'hui un aspect important de l'environnement social et économique de l'Afrique : selon certaines estimations, il contribue aux revenus d'environ 43 pourcent de la population du continent. Il améliore les conditions de vie et crée des emplois, y compris pour certaines catégories de population marginalisées ou défavorisées. Ces échanges transfrontaliers sont par ailleurs dominés par les produits de l'agriculture et de l'élevage, et constituent par conséquent un facteur essentiel pour la sécurité alimentaire dans de nombreux endroits. Ils jouent donc à de multiples égards un rôle crucial pour la prospérité et la réduction de la pauvreté.

Selon un récent rapport de l'OCDE, le secteur informel dans lequel le petit commerce s'exerce constitue toujours une partie importante des économies des pays en développement. En Afrique, il représenterait 43% du produit intérieur brut (PIB)

6 Brenton, P. et Soprano, C. (2018), *Le petit commerce transfrontalier en Afrique : pourquoi faut-il le soutenir ?*, ICTSD, p 4.

officiel, soit presque l'équivalent du secteur formel⁷. Tout de même, les études mesurant la part réelle du secteur informel dans les économies de plusieurs pays et de sa contribution dans le processus de rapprochement des peuples touchés par les guerres sont relativement récentes. En 2010, International Alert dans son étude sur le petit commerce transfrontalier entre la ville de Goma (RD Congo) et de Gisenyi (Rwanda) faisait remarquer que :

Ce commerce est à la base de l'économie de survie d'au moins 22 000 petits commerçants et de leurs dépendants de part et d'autre de la frontière. Il permet aussi la survie de nombreux agriculteurs et éleveurs (congolais et rwandais), grossistes et employés d'entrepôts et – dans une certaine mesure – d'agents de la frontière du côté congolais. Ce commerce génère aussi des revenus importants pour les provinces et les États. Il constitue une preuve visible de la forte interdépendance économique des deux villes et des régions frontalières. Ainsi, le renforcement des liens de confiance entre les petits commerçants et la promotion du petit commerce transfrontalier constitue un pas important pour la consolidation de la paix dans la région⁸.

Deux ans plus tard, cette étude avait été étendue aux autres frontières de la RD Congo avec le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Ses résultats ont montré que ce commerce était

7 Caroline Lesser C. et Moisé-Leeman E. (2009), *Informal cross-border trade and trade facilitation reform in sub-Saharan, Africa*, OECD Trade Policy Working Paper No. 86.

8 Kimanura C. et Lange M. (2010), *La Traversée : Petit commerce et amélioration des relations transfrontalières entre Goma (RD Congo) et Gisenyi (Rwanda)*, International Alert.

globalement informel dans le sens où les commerçant(e)s ne sont pas enregistrés et ne paient pas d'impôts. Malgré tout, les petits commerçants paient des taxes à l'exportation ou à l'importation (selon le cas) et traversent souvent avec des documents de voyage aux points frontaliers officiels. Ainsi ces petits commerçants contribuent aux économies nationales respectives, bien qu'une partie de leur activité soit informelle.

Comme dans l'étude de 2010, celle-ci souligne que le petit commerce dans ces pays est une stratégie de survie et d'emploi pour au moins 45 000 commerçants et ceux qui dépendent d'eux, dans une région qui a souffert longuement des conflits armés et où les autres options économiques sont limitées. Ces liens commerciaux transfrontaliers, insiste l'étude, sont une preuve visible de l'interdépendance économique entre les pays de la région. Pour ce faire, ces liens constituent un levier important pour la croissance économique ainsi que pour le rapprochement entre les populations, souvent divisées et méfiantes à l'égard des populations voisines à cause des conflits violents qui ont touché et continuent à affecter cette région⁹.

Se référant à l'étude d'International Alert de 2012, plusieurs difficultés liées à la traversée des marchandises ont été enregistrées au niveau de différentes frontières. C'est notamment les systèmes de taxation des marchandises et les régimes douaniers de différents pays qui n'arrivent pas à être harmonisés et dont les conséquences affectent directement les petits commerçants. A côté de ces difficultés liées à la taxation, le rapport relève d'autres difficultés d'ordre général.

9 Titeca, K. et Kimanuka, C. (2012), *Marcher dans l'Obscurité : Le commerce informel transfrontalier dans la Région des Grands Lacs*, International Alert, p 4.

Il s'agit de l'insuffisance du capital liée aux difficultés d'accès au financement que rencontrent les commerçants, le mauvais fonctionnement des services frontaliers, la multitude de services à la frontière et les tracasseries policières ou militaires ainsi les longues distances à parcourir à pieds pour atteindre les marchés dans la ville de destination. La Banque Mondiale n'est pas restée en marge de cet intérêt que représente le petit commerce. Elle s'est penchée notamment sur sa facilitation, motivée par les types de problèmes identifiés au niveau des structures et services étatiques aux différents postes frontaliers.

En 2011, une étude de la Banque Mondiale s'est donc penchée sur l'amélioration des conditions des commerçants pauvres qui opèrent sur la frontière entre la RD Congo et ses voisins de la Région des Grands Lacs.

Selon les conclusions de cette étude, les conditions de vie, et les activités des commerçantes (essentiellement les femmes) sont minées en permanence par le niveau élevé de harcèlement et de violence physique aux frontières, et à la prévalence de paiements non-officiels et de pots-de-vin. La Banque Mondiale avait, pour ce faire, suggéré que les conditions de travail aux frontières méritent une amélioration en termes d'infrastructures, une simplification des procédures commerciales et une amélioration de la gestion des frontières par le gouvernement de la RD Congo, ainsi que la formation des officiers et le soutien aux associations de commerçants. Cet écho a été largement entendu, entre autres, par les organisations sous-régionales, notamment le COMESA qui avait procédé à la création des Bureaux d'Information pour la facilitation du Commerce (BIC) à partir de 2009. Ce point sera discuté ultérieurement. Au niveau des Etats, quelques

initiatives ont vu le jour à travers les stratégies nationales visant à faciliter le commerce transfrontalier. La Banque Mondiale et le COMESA ne sont pas les seuls à souligner l'importance du petit commerce pour les économies des Etats.

En 2018, grâce à une subvention de la Banque Mondiale dans le cadre du projet de facilitation du commerce dans la Région des Grands Lacs (PFCGL), coordonné par le Ministère congolais du Commerce, Industrie et Coopératives, une étude a été menée pour identifier les entraves au commerce transfrontalier. Il s'agissait entre autres du temps nécessaire pour franchir la frontière avec les marchandises, les types de harcèlements aux frontières, l'accès au marché pour leurs produits ainsi les informations concernant les opportunités de financement.

Selon TradeMark East Africa (TMEA), depuis 2010, le taux de croissance économique annuel de l'Ouganda a été en moyenne de 5,4%, le pays ayant dépassé l'objectif des OMD consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 (Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement du Programme des Nations Unies pour le développement 2015). Toutefois, le pays continue de faire face à des défis économiques, notamment un déficit commercial élevé, le coût élevé des affaires en raison de la vétusté des infrastructures et la faible valeur ajoutée de ses exportations agricoles. TMEA souligne que ces défis entravent le développement des secteurs clés comme l'agriculture, l'industrie et les services, limitant ainsi leur capacité à satisfaire la demande d'emplois et contribuant à la réduction de la pauvreté. Avec un niveau de pauvreté environnant 19,5%, accroître les exportations en produits agricoles (souvent commercialisés par les petits commerçants transfrontaliers) permettrait de créer les

opportunités d'emplois pour plusieurs ménages, comme c'est le cas dans d'autres pays de la zone.

Déjà, en 2016, un rapport d'étude¹⁰ menée par l'Institut Ougandais des Statistiques sur le commerce transfrontalier informel avait pour objectif d'établir le volume et la valeur du commerce informel entre l'Ouganda et ses pays voisins. L'on peut lire dans l'avant-propos du rapport que :

La contribution du commerce informel au commerce international total des marchandises a été importante, d'où la nécessité de le surveiller et de l'enregistrer en permanence...

Selon ce même rapport, les exportations industrielles informelles ont augmenté de 10,8%, pour atteindre 282,2 millions USD, contre 251,7 millions USD en 2015. La RD Congo était la principale destination de la plupart des exportations industrielles, représentant 171,8 millions USD, soit 60,8% du marché informel. Les produits agricoles dominaient les importations informelles, dont les parts de marché s'élevaient à 59,9% pour les importations informelles en 2016. La facture d'importation de produits agricoles a augmenté en 2016 aux États-Unis. La RD Congo, la Tanzanie et le Kenya ont été les principaux pays fournisseurs de produits agricoles d'une valeur totale de 35,7 millions de dollars, soit 91,8% des importations agricoles informelles.

S'agissant du commerce entre l'Ouganda et la RD Congo, l'Observatory of Economic Complexity (OEC) avait montré, en 2016, que l'Ouganda réalisait des exportations annuelles vers la RDC à hauteur de 176 millions de dollars américains¹¹. La plupart des échanges commerciaux entre les Provinces du

10 Institut Ougandais des Statistiques, *The informal cross border trade survey report*, Août 2017.

11 <https://atlas.media.mit.edu/en/profile/country/uga/>

Nord-Kivu et de l'Ituri et l'Ouganda traversent quatre postes frontière principaux : Mpondwe (district de Kasese), Bundibugyo (district de Fort Portal), Bunagana (district de Kisoro), et Goli (district de Nebbi, échanges commerciaux avec l'Ituri). L'un des principaux itinéraires commerciaux dans le nord-ouest de l'Ouganda et de la RDC est situé entre Arua (nord de l'Ouganda) et le marché d'Ariwara (Province de l'Ituri, RD Congo).

La Tanzanie, comme l'Ouganda, compte aussi sur le commerce transfrontalier et le commerce extérieur semble être au centre des préoccupations du gouvernement. Ses principaux partenaires commerciaux sont la Chine, l'Inde, l'Union européenne (UE) et les pays voisins de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Par exemple, les exportations tanzaniennes vers les États-Unis sont dominées par les produits de base agricoles, les minéraux et les textiles, tandis que les importations en provenance des États-Unis comprennent le blé, le matériel agricole et de transport, les produits chimiques, les vêtements et les machines¹². Selon les données de l'Institut National des Statistiques, la croissance (PIB) en 2017 était de 7,1%, représentant environ 47,39 milliards de dollars. Au cours de la même année, les exportations totales étaient estimées pour une valeur de 4 827,8 millions de dollars et les importations totales à 7 551,7 millions de dollars. À la lumière de ces chiffres, l'on peut constater que la balance commerciale reste déficitaire, comme c'est le cas dans les pays de la même zone.

Sur le plan stratégique, La *Tanzania Trade Integration Strategy* (TTIS)¹³ avait été mise en place par le gouvernement pour une période de 2009-2013 et s'inscrivait dans la Vision 2025¹⁴,

12 Information sur Export.gov, Tanzania Country Commercial Guide, Janvier 2019

13 Ministry of industry, trade and marketing, *Tanzania Trade Integration Strategy, 2009-2013*, 2009

14 Cette vision a pour objectif principal d'accroître les exportations comme

avec deux principaux objectifs. Le premier était de fournir un cadre unique pour renforcer l'appropriation du développement du secteur commercial et toutes les interventions d'assistance technique liée au commerce. Le deuxième était de fournir une cartographie des besoins et priorités dans le secteur du commerce ainsi que les domaines porteurs qui devraient être soutenus par un fonds commun multi-donateurs qui serait créé par plusieurs partenaires de développement.

Selon cette stratégie nationale, l'agriculture est le pilier de l'économie nationale et représente près de 46,4% du PIB. Le secteur de l'agriculture représente également les deux tiers des exportations de marchandises et emploie 80% de la main-d'œuvre. Le secteur manufacturier est encore sous-développé et représente seulement 9,2% du PIB tandis que les services représentent environ 35% du PIB de la Tanzanie. Le secteur du commerce international représente environ 16% du PIB. Cependant, la performance du commerce international s'est caractérisée par un déséquilibre structurel au cours des dernières années. Les recettes d'exportation de la dernière décennie se sont élevées à 927,9 millions de dollars US en moyenne, les importations se sont élevées à 1 887 millions de dollars US en moyenne, signe d'un déficit persistant des échanges commerciaux. Les marchandises exportées de la Tanzanie ont été dominées principalement par les produits agricoles (café, thé, noix de cajou, coton, autres). Les produits miniers exportés représentent environ 42 % du total des exportations.

un des moyens de contribuer à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être social et économique des Tanzaniens. La Vision 2025 de la Tanzanie est le modèle de développement économique et social soutenu. La vision postule que, d'ici à 2025, la Tanzanie aurait dû éliminer la pauvreté et atteindre un niveau de développement équivalent à celui d'un pays à revenu intermédiaire.

En dépit des efforts pour accélérer le processus d'intégration régionale sur le plan commercial au sein de la Communauté Economique de l'Est (CAE), le souci accru de formaliser et de simplifier les procédures douanières pour les personnes et les biens avait remarquablement préoccupé les décideurs.

Bien que l'existence de la CAE ait donné aux États membres plusieurs avantages, entre autres, le droit de circulation des personnes, des marchandises et des véhicules depuis et vers l'un des pays membres de la région, le caractère informel de la plupart du commerce à l'intérieur et à travers les pays membres est resté une préoccupation centrale de décideurs. Comme le démontre clairement une étude sur l'impact du petit commerce informel transfrontalier sur l'économie de la Tanzanie¹⁵, les liens entre les pays de la CAE sur le plan commercial ont été remis en cause par le nombre croissant des barrières non-tarifaires qui ont entraîné une augmentation de la croissance du commerce informel. De ce fait, le commerce informel a été perçu plutôt comme un facteur de ralentissement de la croissance économique des États et gêne également la formulation appropriée de politiques commerciales.

Toujours selon l'étude susmentionnée, le commerce informel transfrontalier est motivé par un certain nombre des facteurs. Il s'agit principalement de l'ignorance des règles et des procédures lors de la traversée à la frontière, un traitement long et fastidieux pour le dédouanement des marchandises à la frontière et le processus de documentation, les procédures bureaucratiques des membres gouvernements des États et d'autres pratiques commerciales déloyales. Tous ces facteurs mènent automatiquement à l'augmentation du nombre des barrières non-tarifaires contraignant ainsi les commerçants vers le commerce informel, fustige le rapport de l'étude.

15 Bwana, S. A (2018), Impact of Informal Cross-Border Trade to the Economy: The Case Study of Tanzania, *US-China Law Review*, April 2018, Vol.15, No. 4, 197-208

S'agissant des conséquences de l'informalité de ce commerce transfrontalier sur l'économie nationale en général, l'étude révèle que ce commerce à court terme fournit un support remarquable à plusieurs ménages, contribue à la stabilité financière et la réduction de la pauvreté, et accroît la circulation de la monnaie à la frontière. Cependant, à long terme, ce commerce a plus d'effets négatifs sur l'économie du pays et sur la mise en œuvre de différentes politiques d'intégration commerciale dans la zone CAE.

Au Burundi, en 2011, la Banque Africaine de Développement, à travers le Fonds Africain de Développement avait appuyé le Gouvernement du Burundi à mettre en place un document stratégique appelé "*Document de Stratégie Pays 2012-2016*". Dans ce document l'on peut lire que l'économie du Burundi était, et reste encore, une économie basée sur l'agriculture, essentiellement composée des petites exploitations agricoles. Elle reste le secteur principal, représentant 43% du PIB et environ 90% de la main-d'œuvre, dont la majorité est constituée des femmes agricultrices. Le commerce international est structurellement déficitaire d'une année à l'autre, puisque les importations sont plus élevées que les exportations, et connaissent une croissance plus prononcée. Dans la première moitié de l'année 2011, précise le rapport, les exportations ont augmenté de 44%, principalement en raison de l'augmentation des achats de matériaux de construction et du pétrole, et en 2011 étaient estimées à 540 millions de dollars EU contre seulement 105,9 millions de dollars EU pour les exportations. Les causes de ce déficit sont épinglées par le rapport publié par la TradeMark East Africa (TMEA).

Dans son rapport annuel (2017-2018), la TMEA révèle que le Burundi est confronté à des défis économiques, notamment des coûts de transport élevés, un déficit commercial élevé et une base d'exportation étroite. L'économie burundaise reste fortement tributaire du secteur agricole qui, malgré la pénurie de terres arables, emploie 80% de la population. La croissance du PIB s'est améliorée pour s'établir à 3,8% en 2018, après une contraction de 0,2% en 2017. Cette légère reprise du PIB était due à la reprise du secteur des services (7,4%) et à l'augmentation de la production de produits d'exportation clés tels que le café et le thé. L'industrie manufacturière et l'agroalimentaire ont également contribué à la reprise en progressant de 3,2%. La croissance économique devrait se poursuivre à un rythme plus lent - 0,4% en 2019 et 1,2% en 2020.

Selon une enquête de 2018 sur le commerce transfrontalier réalisée par la Banque de la République du Burundi (BRB) en collaboration avec l'Institut National des Statistiques du Burundi sur tous les sites frontaliers du pays, le commerce transfrontalier informel au Burundi, le flux des échanges ont dépassé 92 milliards de Fbu¹⁶. Alors que la RD Congo constitue le plus grand marché d'écoulement, le rapport indique parallèlement que les petits commerçants s'approvisionnent essentiellement en Tanzanie. Les exportations informelles portées à plus de 27 milliards de Fbu en 2018 – 8,6% des exportations formelles sont surtout dominées par les produits industriels : bières malt, Amstel, Primus, ... (29,4%), les eaux minérales (7,7%), les savons et détergents (6,0%), les autres boissons alcoolisées – Karibu, Hozagara, Nezerwa, Ihuriro, ... (3,7%). Les produits agricoles viennent en seconde position

16 Données recueillies auprès d'un expert burundais en commerce (interview Octobre 2019 à Bujumbura)

(16,2%), suivis des produits chimiques (7,1%) et ceux de l'élevage (4,2%). La RD Congo, premier partenaire dans les échanges, constitue une part de plus 56% du marché, secondée par la Tanzanie avec 43% des parts. Les autres pays, le Rwanda, le Kenya et l'Ouganda représentent des parts de marché relativement insignifiantes.

Au niveau des importations informelles qui s'élèvent à plus de 65 milliards – 4,6% des importations formelles -, elles sont en grande partie constituées des produits d'élevage – à 98% vaches – (35,6%) et d'agriculture – à 80% du maïs – (31%). Les produits de la pêche – poissons séchés ou fumés – (6,0%) se classent en troisième position, et les produits des industries alimentaires, boissons et tabacs (3,6%), en 4ème position. Et plus de 95% de tous les produits importés proviennent de la Tanzanie – constitués à 79% par des articles de ménage et des chaussures autres que Yeboyebo et Umoja. La RD Congo, le Rwanda et l'Ouganda, se départagent le reste du marché.

Au Rwanda, l'importance du petit commerce transfrontalier dans la Région des Grands Lacs s'est imposée au cours de la dernière décennie. Le Rwanda, tout comme les autres pays de la région, avait tout de suite intégré la question du commerce informel dans l'ensemble des politiques publiques en matière du commerce en général. Par peur du manque à gagner qu'entraîneraient des flux incontrôlés des marchandises, étant donné la porosité des frontières avec les pays voisins, le Rwanda a rédigé une stratégie nationale¹⁷ visant une maîtrise effective du commerce transfrontalier.

17 Ministry of Trade and Industry (2012), *National Cross-border Strategy (2012-2017), A comprehensive strategy to support Rwanda's exports to neighboring countries*, avec le soutien de TradeMark East Africa et ONU-Femme.

Cette stratégie nationale était motivée de la reconnaissance que le commerce transfrontalier est important pour l'économie du Rwanda et ce, pour un certain nombre de raisons sociales et économiques. D'abord puisque les pays voisins sont des partenaires commerciaux importants, représentant 20% du commerce total du Rwanda. Les données commerciales officielles du secteur formel et informel indiquent que les exportations informelles vers les pays voisins en 2011 étaient de 51%, plus élevées que les exportations formelles (voir tableau). Au cours de la même période, les importations informelles ont été nettement inférieures aux importations formelles. Le commerce avec les quatre pays voisins se présentait en 2011 de la manière suivante (estimation en Milliards de FRw):

Tableau 1 : Statistiques Imports et Exports (Minicom Rwanda)

	Exports (Rwf)	% du Total Exports	Imports (Rwf)	% du Total Imports (Rwf)
Commerce transfrontalier Formel	21.9	9%	162.4	18%
Commerce transfrontalier Informel	33.2	14%	11.5	1%
Reste du monde	187.6	77%	712.1	80%

Source: RRA et BNR: Données officielles sur le commerce

Cette stratégie était motivée aussi par le fait que le commerce transfrontalier informel aurait un impact important sur la réduction de la pauvreté dans la mesure où plus de 80% de ce commerce se déroule dans la province occidentale du Rwanda. Selon les estimations de l'enquête ci-dessus, 48,4% de la

population a été identifiée comme pauvre dans cette province, le deuxième taux le plus élevé du pays (enquête, 2012).

La RD Congo est le plus grand marché d'exportation régionale du Rwanda avec 70% des exportations formelles et près de 80% des exportations informelles vers la CAE et la région de la RD Congo en 2011. La RD Congo et la CAE ont été les destinations d'exportation les plus dynamiques du Rwanda. La dernière décennie, en dehors du secteur des exportations traditionnelles du Rwanda (thé, café, minéraux), la croissance des exportations vers la RD Congo et la CAE entre 2002 et 2010 a été en moyenne de 50% et 34% respectivement. De manière informelle, les exportations des produits du Rwanda sont dominées par les produits agricoles locaux (40%) et le bétail (26%). Les produits manufacturés tels que les produits alimentaires transformés, les produits de consommation courante et les réexportations sont également importants. La composition des exportations du secteur formel est similaire à celle du secteur informel, à quelques exceptions près. Les exportations de bétail et de pétrole sont des exportations informelles importantes qui sont beaucoup plus faibles dans le secteur formel. Les poissons, les vêtements et les matériaux de construction ont tendance à être exportés plus souvent par des voies officielles que par des moyens informels. En termes de priorité des marchés, les régions du Nord et du Sud-Kivu de la RDC avaient été ciblées comme les marchés potentiels d'exportations les plus élevées.

Au moment de l'élaboration de cette stratégie nationale, la demande effective annuelle de ces deux régions était estimée à plus de 2 milliards USD par an. Cependant, à cause des années d'instabilité, cette demande pourrait varier. L'Ouganda et le Burundi constituent également d'importants marchés d'exportation. Toutefois, les exportateurs rwandais devront

faire face à une vive concurrence en Ouganda et au Burundi à cause d'un pouvoir d'achat relativement limité, mais également du fait que presque les mêmes produits sont commercialisés à travers les frontières respectives. S'orienter vers la Tanzanie, le Kenya et plus en profondeur en RD Congo semblait être prometteur en termes de profit. Ainsi, le principal objectif de la stratégie pour le commerce transfrontalier était de promouvoir les exportations transfrontalières de produits rwandais « légitimes » sur les marchés des pays voisins. Pour atteindre cet objectif, il faudra notamment :

- Réduire les coûts du commerce pour améliorer la compétitivité des produits rwandais sur les marchés voisins ;
- Augmenter les volumes exportés et accroître la rentabilité des échanges ;
- Renforcer les liens de marché entre les producteurs, les commerçants et les marchés des secteurs informel et formel ;
- Fournir un soutien financier et à l'exportation ciblé aux producteurs et aux commerçants des secteurs informel et formel ;
- Continuer à attirer des investissements dans le secteur manufacturier rwandais afin de produire pour les marchés nationaux et transfrontaliers.

Le tableau ci-dessous visualise la situation d'exports et imports entre 2015 et 2018 selon les destinations et les valeurs (en Francs Rwandais) générées.

Tableau 2 : Imports et Exports et les valeurs en FRw entre 2015-2018

Exports	2015	2016	2017	2018
Europe	107,488,327	87,126,387	121,392,757	111,651,456
DRC	46,995,495	46,300,516	55,849,218	115,527,551
EAC	112,307,098	112,360,527	148,170,368	121,800,248
Other Africa	8,062,996	6,132,344	10,047,619	34,932,893
The Americas	24,348,865	20,896,096	33,444,371	30,772,691
Asia & Oceania	63,798,670	50,954,909	58,139,034	69,310,515
Middle East	34,160,375	86,304,382	219,221,004	293,203,398
Total	397,161,827	410,075,159	646,264,371	777,198,752
Imports				
Europe	336,659,047	347,626,328	291,102,094	341,158,159
DRC	9,002,849	7,689,253	7,342,379	8,286,905
EAC	416,740,739	397,184,246	380,975,294	395,325,140
Other Africa	110,539,153	125,133,254	144,089,411	111,152,290
The Americas	62,712,674	69,596,820	72,221,719	55,124,376
Asia & Oceania	771,719,624	716,168,966	703,670,668	696,312,485
Middle East	275,027,769	268,457,885	366,394,833	249,757,887
Total	1,982,401,854	1,931,856,752	1,965,796,398	1,857,117,243

Source: Ministère du Commerce et Industrie (Rwanda), Octobre 2019

Dans une interview réalisée à Kigali avec les experts du Ministère du Commerce, il a été noté que la deuxième phase de la stratégie sur le commerce transfrontalier sera lancée en 2020 et vise à préserver les acquis obtenus et de faire mieux. Le Rwanda ainsi que la RD Congo sont visiblement dans la zone prioritaire des organismes internationaux visant la promotion et la facilitation du petit commerce transfrontalier. C'est notamment le COMESA, TradeMark East Africa et la Banque Mondiale.

En RD Congo, c'est essentiellement à partir de 2011 que la Banque Mondiale avait manifesté un intérêt particulier sur la dynamique du petit commerce transfrontalier. Comme dans d'autres pays analysés précédemment, la RD Congo pourrait indiscutablement tirer bénéfice du commerce transfrontalier pour son économie nationale et le bien-être de milliers des ménages qui en dépendent.

Tableau 3 : Estimatif de commerce formel et informel des denrées alimentaires pour l'Afrique de l'Est (tonnes)

	RD Congo	Kenya	Rwanda	Ouganda
Formel	3276	22728	8286	205583
Informel	16078	9116	2177	114879
Ratio: informel/ formel	4,91	0,40	0,26	0,56

Source: Banque Mondiale, 2011

Comme ressortit de ce tableau, la Banque Mondiale estimait déjà en 2011 que le volume de commerce informel de la RD Congo avec les pays de la Région des Grands Lacs, dans les denrées alimentaires, est presque cinq fois supérieur au volume

de commerce formel dans ces mêmes produits; évidemment comme un des importateurs les plus importants dans la région. En 2012, le rapport publié par International Alert¹⁸ précise que

Le flux commercial est plus élevé de Cyangugu vers Bukavu, en termes de nombre de commerçant(e)s ainsi que de valeur des produits : 31 460 commerçant (e)s sont passés en 2 semaines de Cyangugu vers Bukavu commercialisant 24 produits significatifs échangés pour une valeur totale de 1 134 837 \$ par mois. Les produits significatifs échangés sont similaires aux autres sites (le poisson, le maïs, les œufs, la viande, etc.) ... de Bujumbura vers Uvira, où 4 006 commerçant (e)s sont passés en 2 semaines, avec 25 produits significatifs d'une valeur de 355 538 \$ par mois...

Au cours de la même année (2012), le gouvernement rwandais avait confirmé cette même tendance des flux avec des chiffres remarquables tels que présentés dans sa stratégie nationale sur le petit commerce dans la Région des Grands Lacs. La RD Congo reste le seul pays de la région n'ayant pas une stratégie claire pour accroître son marché des produits agricoles. Les seuls services officiels qui possèderaient des données chiffres sont ceux qui se trouvent aux frontières, notamment la DGDA et l'OCC. Malheureusement ces données ne sont pas partagées avec les autres services tels que le Ministère Provincial du Commerce ou la Division Provinciale du commerce extérieur. Dans le cadre de cette étude, cette difficulté a été partagée.

Selon l'Observatoire de la Complexité Economique¹⁹, la RD Congo est passée la 94^e plus grande exportatrice dans le

18 Op. cit., p. 20.

19 <https://oec.world/en/profile/country/cod/>

monde en 2017 avec une valeur de \$7,23 milliards d'exports et \$4,64 milliards d'import, ce qui a occasionné une balance commerciale positive représentant une valeur de \$2,59 milliards. En 2017, son PIB était de \$37,6 milliards et de \$887 du PIB par habitant. Notons cependant que ces chiffres représentent essentiellement les produits du secteur minier exportés vers l'Europe, l'Amérique et l'Asie. La partie Est du pays qui est pourtant favorable pour l'agriculture continue à être la meilleure destination des produits agricoles des pays voisins, surtout de la Région des Grands Lacs. Les facteurs explicatifs sont nombreux, le plus important étant l'insécurité généralisée dans les provinces de l'Est où un grand nombre des populations qui, jadis, était agriculteur se trouve dans les camps des déplacés internes et d'autres vivent dans les centres urbains où il est pratiquement impossible de cultiver les champs. La RD Congo n'est pas visée seulement par le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et la Zambie sont également visés par la stratégie rwandaise dans un futur proche. La RD Congo n'est pas visée par le Rwanda uniquement.

Pour la *Zambia Development Agency*²⁰ (ZDA), la RD Congo est un marché stratégique pour ses produits.

La RD Congo est un marché important pour les produits et services zambiens. C'est un marché énorme et accessible, ce qui en fait une destination prioritaire pour les exportations zambiennes. Elle constitue le plus grand marché de consommation pour les produits zambiens en raison de sa proximité et les coûts de transport réduits.

20 <http://www.zda.org.zm/?q=content/congo-dr-strategic-market-zambia>

Selon la ZDA, la province du Katanga continue d'être un marché d'exportation clé pour les produits d'exportation *non traditionnels*²¹ zambiens. En 2015, le marché de la RD Congo a absorbé une valeur de 574,8 millions de dollars de produits zambiens, contre 802,6 millions de dollars enregistrés en 2014 pour des recettes d'exportation. Ce qui représente une diminution de 28% par rapport à 2014. Les produits cibles pour l'exportation entre 2017 et 2018 afin de couvrir ce déficit incluent le sucre et ses dérivés, du sel, du soufre, la chaux et le ciment, les plastiques et ses dérivés. Les autres produits sont des produits chimiques inorganiques, des composés de métaux précieux, des produits de minoterie, des amidons, des produits laitiers, des œufs, du miel, des produits pour animaux comestibles, des huiles essentielles, des savons, des lubrifiants et des bougies.

21 Le terme "produit traditionnel" dans le commerce est les produits du cru non transformés dont l'origine est le pays d'exportation.

3

AUTRES COMMERCES VERS LE RESTE DU MONDE : LE BOIS, L'OR ET LE CUIVRE

Connue comme un scandale géologique, la RD Congo peut largement compter sur ses ressources naturelles pour son économie nationale, au-delà du petit commerce transfrontalier qui, se focalise sur les produits généralement agricoles. Dans cette section, l'attention particulière sera mise sur l'exportation du bois et des minerais, notamment l'or et le cuivre.

3.1. Le bois

La RD Congo possède l'une des plus grandes étendues de forêts tropicales du monde. Elle compte plus de forêts denses que tous les pays du Bassin du Congo réunis²². Plus de la moitié de l'immense superficie terrestre de la RDC est couverte de forêts denses, soit 115 million ha, la Province de la Tshopo étant l'une des trois provinces forestières de la RD Congo aux cotés des provinces démembrées de l'Equateur et de Bandundu. Bien que les forêts de la RD Congo soient riches en biodiversité et susceptibles de contribuer au développement socio-économique du pays, leur exploitation ne cesse d'attirer l'attention des opérateurs économiques du secteur du bois d'œuvre, le bois énergie, le charbon des bois et autres produits forestiers non ligneux. Il convient de souligner cependant que la majorité de la récolte en RD Congo est issue d'une exploitation artisanale

22 Selon la *World Resources Institute*, La RD Congo contient plus de la moitié de la forêt restante du Bassin du Congo, la deuxième plus grande forêt tropicale du monde.

illégal et destinée aux marchés domestiques et régionaux. Qu'en est-il du cadre légal régissant le secteur forestier en RD Congo face à cette exploitation illégale du bois?

En théorie, la loi n°11/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier s'inscrit dans la logique des principes modernes de gestion des ressources forestières, dans le respect des conventions internationales et les textes fondamentaux pour un développement durable. Cependant, la mise en application dudit code peine à être mis en application depuis sa promulgation. Dans son étude²³ menée en 2011, l'Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RD Congo (OI-FLEG RDC), il apparaissait déjà que le cadre juridique de l'exploitation forestière en RDC était à compléter, bien que les textes existants permettent tout de même de faire un suivi tant au niveau de l'administration forestière que sur des aspects de l'exploitation, du contrôle et de la fiscalité forestière. Cependant, des contradictions et incohérences dans les mesures d'application relevées dans cette analyse, à l'instar des arrêtés sur l'octroi des permis et des autorisations d'exploitation sur la base d'imposition de la redevance de superficie, créent de réelles confusions quant à l'application de la loi. Cette confusion se traduit facilement dans les chiffres en termes d'espace illégalement exploité.

Meniko JP²⁴ démontre que la récolte du bois (limitée à l'offre et à la demande de grumes et de sciages) en 2011-représentant 2 400 000 m³- correspond à plus de 8 fois la récolte légale

23 OI-FLEG RDC, *Mise en application de la loi forestière et de la gouvernance : Analyse de la législation forestière de la RDC*, Décembre 2011, p. 39.

24 Meniko, JP., *Etats des lieux de l'exploitation forestière illégale en RD Congo et dans la province de la Tshopo*, Présentation à l'occasion de la journée internationale de l'environnement, Juin 2016.

officielle (300 000 m³). La différence (2100 000 m³) est le fruit d'une exploitation illégale dépassant les volumes de récolte officielle enregistrée sous licence. Cela indique que près de 87 % de l'exploitation forestière en RD Congo en 2011 était illégale. Selon *Chatham House*²⁵, jusqu'à 2007, plus de 90% des exportations de bois de la RD Congo étaient destinées à l'Union Européenne. Cette proportion a néanmoins décliné rapidement et, en 2012, 40 % seulement des exportations destinées à l'Union Européenne et 40% à la Chine. Selon un diagnostic récent de la chaîne de valeur du bois d'œuvre issu de l'exploitation forestière artisanale dans le paysage de Yangambi (Province de la Tshopo) en 2018²⁶, la quantité de bois d'œuvre issue de l'exploitation artisanale en RD Congo était estimée à 3.5 million de m³, soit douze fois la production industrielle. À la différence du secteur industriel, cette filière se réalise en grande partie de manière informelle par des *non* professionnels.

Dans un rapport²⁷ accablant publié récemment, Global Witness avertit que :

dix sociétés européennes négociants en bois provenant de la République Démocratique du Congo (RDC) prennent le risque d'enfreindre les législations de l'UE en matière d'exploitation forestière illégale.

25 Lawson, S. *L'exploitation illégale des forêts en République démocratique du Congo*, Energie, Environnement et Ressources EER PP 2014/03, p. 8.

26 Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR), *Vers un secteur de bois d'œuvre plus durable: Diagnostic de la chaîne de valeur du bois d'œuvre issu de l'exploitation forestière artisanale dans le paysage de Yangambi*, Mai 2018.

27 Global witness, *Acheteurs, soyez vigilants : Comment les entreprises européennes qui achètent du bois à la société Industrie Forestière du Congo prennent le risque d'enfreindre les législations de l'UE*, Mars 2019, pp. 2-3.

Le bois en question a été abattu et exporté par une société appelée Industrie Forestière du Congo (IFCO), deuxième exportateur de bois de la RDC. L'identité des propriétaires de cette entreprise reste inconnue.

Ce rapport montre qu'entre juin et octobre 2018, des sociétés européennes basées en France, en Belgique, au Portugal, en Espagne, en Italie et en Pologne ont au total mis sur le marché de l'UE plus de 1 400 m³ de bois provenant d'Industrie Forestière du Congo (IFCO), d'une valeur approximative de 2 million d'euros. Et ce, contre le Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE) en vigueur depuis 2013, selon lequel les entreprises doivent pouvoir démontrer qu'elles ont pris des mesures concrètes pour réduire le risque que le bois importé dans l'UE ait été abattu dans l'illégalité. Le même rapport commente que des volumes considérables de bois provenant d'IFCO ont également été exportés vers des acheteurs en Chine, à Taïwan et au Vietnam sur cette même période.

S'agissant du commerce du bois dans la région, l'on peut noter que dans certaines zones, des vastes échanges transfrontaliers basés sur la contrebande continuent (comme dans la région West Nile en Ouganda) on estime que plus de 300 voies de contrebande sont opérationnelles à la frontière entre Ouganda et RD Congo au nord-ouest de l'Ouganda²⁸. Outre ces réseaux de contrebande, un rapport d'experts des GE-NU a conclu que l'or, le bois et l'ivoire étaient toujours introduits clandestinement de l'autre côté de la frontière congolaise, en Ouganda, avant d'être exportés sur les marchés internationaux²⁹. Selon ce

28 Social Science in Humanitarian Action, *Dynamique transfrontalière Ouganda-RDC*, Déc 2018, p. 5.

29 UNEP, United Nations Great Lakes, MONUSCO (2015). 'Experts' background report on illegal exploitation and trade in natural resources benefitting

rapport, le commerce de bois illégal se poursuit avec des réseaux dans les provinces du Kivu, de l'Ituri (en RD Congo) et en Ouganda. Une zone de déforestation majeure est la forêt de l'Ituri, à l'ouest de Beni et Butembo, et au nord le long de la route reliant Beni à Mambasa. Le bois en provenance de cette région est principalement exporté en Ouganda à travers le poste frontière de Mpondwe, tandis que d'autres centres d'exploitation forestière importants sont situés le long de la route reliant Beni à Komanda, à Eringeti, Luna et Idohu. Ce même rapport des Nations Unies précise que, dans cette zone, à part le bois, l'or représente entre 40 et 120 million USD sur l'ensemble des profits annuels générés sur l'exploitation illégale des ressources naturelles par les contrebandes.

De toutes les manières, force est de constater que d'importants volumes de ce bois exportés de l'Est de la RD Congo vers les pays voisins ne sont pas enregistrés dans les statistiques officielles. Pareil pour la traçabilité dans les pays de transit. Bien que les principaux pays destinataires soient mentionnés dans certains rapports, les pays de transit demeurent peu connus et même la valeur sur les droits de douanes reste obscure puisque, généralement, ces pays ne publient pas ces chiffres par craintes des sanctions internationales. C'est aussi le cas pour l'or.

organized criminal groups and recommendations on MONUSCO's role in fostering stability and peace in eastern DR Congo'.
https://postconflict.unep.ch/publications/UNEP_DR Congo_MONUSCO_OSESG_final_report.pdf

3.2. L'Or

L'exploitation et l'exportation en RD Congo demeurent problématiques comme c'est le cas pour tout le secteur minier depuis que la communauté internationale et les organisations de droits de l'homme ont commencé à associer l'exploitation des minerais aux conflits armés. Exploité largement dans la partie nord-est du pays, le commerce de l'or s'est développé davantage entre la RD Congo et l'Ouganda pour ensuite être réexporté vers Dubaï et ailleurs. D'après une étude³⁰ menée en 2010 sur le commerce entre la RD Congo et l'Ouganda, il était estimé à cette époque-là que 10 tonnes quittaient la RD Congo annuellement, et seulement 10% de celles-ci étaient enregistrées comme exportations. En ce qui concerne l'Ouganda, poursuit l'étude, la plus grande partie de l'or y entre illégalement. Selon cette même étude, les statistiques officielles d'importation ougandaises faisaient apparaître moins de quantité d'or importé et souvent sans certificats d'enregistrement. À partir du moment où l'or congolais entrait illégalement en Ouganda, il devenait 'légalisé' puisque les négociants ne demandaient aucun document concernant l'or. De ce fait, les autorités ougandaises considèrent l'or comme si c'était une marchandise de transit, remplissant les formulaires douaniers et autres documents nécessaires à l'exportation légale de l'Ouganda et acceptable sur le marché mondial non réglementé. La situation n'a pas changé depuis lors.

Le 9^{ème} Forum sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables organisé par l'OCDE entre le 4 et le 6 Mai 2015

30 Titeca, K. (2010), **Pouvoir et commerce : l'Ouganda et le commerce transfrontalier avec la RDC et le Soudan**, l'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010, p. 385.

à Paris est revenu sur le commerce de l'or entre RD Congo et l'Ouganda. Le rapport issu de ces assises atteste sans détour que l'or congolais transite par Kampala depuis plusieurs années, le plus souvent de manière illégale et officieuse³¹. Le 29 mars 2007, le Comité des Sanctions du Conseil de Sécurité de l'ONU mis en place par la Résolution 1533 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la RD Congo avait par exemple ajouté les entreprises UPI et Machanga à la liste des sanctions. Le but de ces sanctions était d'imposer des mesures conformément aux paragraphes 13 et 15 de la résolution 1596 (2005), dont les achats d'or en RD Congo avaient financé les agissements de seigneurs de guerre dans le district de l'Ituri, en province Orientale. Aujourd'hui, les entreprises ougandaises concernées sont toujours inscrites sur la liste des sanctions de l'ONU, et le gouvernement ougandais est régulièrement la cible de critiques, notamment de la part du Groupe d'Experts des Nations Unies (GE-NU) pour son laxisme face au trafic d'or en provenance de la RD Congo.

Au cours de la même année (2015), Southern Africa Resource Watch (SARW) avait, à son tour, organisé à Kinshasa, du 29 au 30 septembre, la Conférence sur le Commerce Illicite de l'Or congolais³². Le rapport de ces assises précise que les quantités de cette exportation frauduleuse sont estimées à plus de 15 tonnes d'or qui sortent, chaque année, du territoire congolais, à partir particulièrement des provinces du Nord-Kivu, du Sud-

31 OCDE, *Étude de l'état initial n°4: Commerce et exportation de l'or à Kampala, Ouganda*, 9ème Forum sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, 4-6 mai 2015, Paris, France, p. 4.

32 Organisée conjointement avec le programme Open Society Justice Initiative (Open Society Justice Initiative) de New York, en collaboration avec l'ONG TRIAL (Track Impunity Always) de Suisse. Les travaux ont été ouverts par le Ministre des Mines.

Kivu et Orientale (Ituri). A titre d'exemple, les participants à cette conférence avaient fait remarquer que des sujets chinois continuaient l'exploitation intense d'or avec utilisation des dragues dans les différents cours d'eau, tout en échappant à toute réglementation prévue par la loi. D'après les estimations faites par les participants, près de 6 tonnes d'or sont produites, chaque année, grâce à ces dragues, dans la seule province du Sud-Kivu³³.

The Economist s'interrogeait d'ailleurs au cours de cette année (mai 2019) comment l'Ouganda qui ne possède pas beaucoup de mines d'or et la plupart, comme celle de Busia, dans l'est du pays, pourrait-il être capable d'exporter autant de quantité d'or pur. Selon les statistiques officielles (*The Economist*), les exportations d'or ont atteint 514 millions de dollars en 2018, contre moins de 10 millions de dollars il y a dix ans. L'année dernière, l'or a dépassé le café en tant que principale source de devises de l'Ouganda. Le tout récent rapport³⁴ (Juin 2019) des experts des Nations Unies sur la RD Congo a d'ailleurs jetté le pavé dans la marre.

Dans leur conclusion, les experts précisent qu'en 2018, le gouvernement du Burundi a officiellement exporté 601,7 kg d'or vers Dubaï, mais les statistiques des Émirats Arabes Unis couvrant la période allant de janvier à septembre 2018 indiquent que les négociants du marché de Dubaï ont reçu plus de 2 130,57 kg du Burundi. De même, les statistiques du gouvernement de la RD Congo relèvent que les mineurs

33 Southern Africa Resource Watch (SARW), *Le Commerce Illicite de l'Or en République Démocratique du Congo et l'Affaire Argor*, 2015, Kinshasa, 2015, p. 2.

34 Rapport final du Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, Juin 2019, p. 35.

artisans ont produit 246,3 kg d'or en 2018, dont 56,2 kg ont été exportés aux Émirats Arabes Unis, mais les statistiques des Émirats Arabes Unis pour janvier-septembre 2018 montrent que les commerçants de Dubaï ont officiellement acheté 207,11 kg d'or à la RD Congo.

Pour sa part, le Rwanda a déclaré 2 163 kg d'exportation d'or, tandis que les Émirats Arabes Unis en ont officiellement importé 12 539 kg au cours des neuf premiers mois de 2018. L'Ouganda a déclaré des exportations d'or de 12 000 kg, mais les Émirats Arabes Unis ont déclaré avoir reçu 21 044 kg d'or de l'Ouganda. Dubaï demeure donc la destination finale de l'or produit par les mineurs artisanaux et à petite échelle de la RD Congo. Clairement, comme pour le commerce du bois, il est évident que le trafic de l'or n'est pas facile à tracer ni à évaluer sa contribution dans les économies des pays concernés à cause de son caractère généralement illégal entre les pays, et entre ceux-ci et les sociétés internationales qui financent l'exploitation et facilitent l'exportation.

3.3. Le Cuivre

L'exploitation et le commerce du cuivre dans la Région des Grands Lacs concerne davantage la Zambie et la RD Congo. Deuxième producteur de cuivre d'Afrique et septième du monde, la Zambie compte sur le cuivre qui constitue son pilier économique de taille. Selon le *World Integrated Trade Solution (WITS)*, la Zambie a exporté jusqu'en 2017 un total de 8 157 558,69 en milliers de dollars et importée au total 8 773 916,65 en milliers de dollars, ce qui a entraîné une balance commerciale négative de 616 357,96 en milliers de dollars. En termes d'exportation des minerais, WITS souligne que les

principaux pays partenaires vers lesquels la Zambie exporte comprennent la RD Congo, l'Inde, le Malawi, la Chine et le Burundi. Pour ce qui est de cuivre, la Chine importe 25.5%, la RD Congo 13%, l'Afrique du Sud 6.4%, la Corée du Sud 4.9% et l'Inde 4.3% (2015).

Dans son exercice de diagnostic systématique des pays, la Banque Mondiale a constaté en 2015 que la forte augmentation des prix et de la production de cuivre depuis 2004 a eu un impact significatif sur l'économie zambienne. Depuis la privatisation des sociétés minières (en sous-performance) appartenant à l'État au début des années 2000, les investissements privés dans les mines ont dépassé les 12 milliards de dollars américains. Comme résultat, la production de cuivre et de cobalt est passée de moins de 250 000 tonnes par an au début des années 2000 à plus de 790 000 tonnes en 2016, faisant de la Zambie le neuvième producteur mondial de cuivre. Cependant, souligne la Banque Mondiale, bien que le secteur minier ait de nombreux liens avec d'autres secteurs économiques du pays, et malgré son importance et sa taille, l'exploitation du cuivre est encore souvent décrite comme un secteur enclavé, du fait qu'il n'emploie pas beaucoup de personnes. Ce secteur à forte intensité de capital emploie seulement 90 000 personnes directement (environ 8% du total des emplois formels en Zambie)³⁵. Actuellement, les chiffres ne sont pas intéressants pour la Zambie.

Selon Xinhua, la production de cuivre de la Zambie devrait chuter de 100 000 tonnes cette année (2019). La production du cuivre passera de 860 000 tonnes l'an dernier à environ

35 World Bank, Republic of Zambia: Systematic Country Diagnostic, Rapport no 124032-ZM, 2015.

750 000 tonnes cette année, selon la Chambre des mines de la Zambie. Pour cause, les autorités zambiennes pointent du doigt le régime fiscal en vigueur dans le pays qui a fait passer la Zambie en marche arrière. Le débat au niveau du gouvernement propose de ce fait une révision de la loi en marge de l'examen du budget national pour 2020. Cependant, cette réforme aura comme effet direct la remise en cause des contrats existants entre le gouvernement zambien et les sociétés privées d'exploitation. Très récemment, le gouvernement vient de signifier à l'actionnaire de sa principale mine, la société Konkola Copper Mines, de l'éventuelle rupture du contrat. En mai 2019, la justice zambienne a ordonné la liquidation judiciaire pure et simple de Konkola Copper Mines (KCM), le premier producteur de cuivre zambien, à la demande insistante du gouvernement.

A l'origine de cette décision, une féroce bataille entre les deux actionnaires de KCM, le groupe indien coté à Londres Vedanta Resources (79,4%) et l'Etat zambien (20,6%). Ce dernier reproche à son partenaire d'avoir violé le code minier et, surtout, de ne pas avoir payé tous ses impôts. Le gouvernement estime que la révision du code minier devrait permettre au pays d'atteindre 1,3 milliard de dollars l'an prochain en termes de recettes fiscales contre 800 millions de dollars cette année. De l'autre côté, l'adoption par la RD Congo d'un nouveau code minier, qui comporte une hausse des impôts et redevances imposés aux opérateurs miniers et la levée de boucliers qu'il a suscitée chez les professionnels pourrait profiter à la Zambie. En effet, les multinationales présentes en RD Congo, qui extrait notamment du cuivre et de l'or continuent de menacer le gouvernement congolais de fermer si la présidence ratifiait ce nouveau code. Aller en Zambie pourrait être envisageable si les conditions sont alléchantes...

Au-delà de ces chiffres, de prévisions et des stratégies que chacun de ces pays présente pour accroître ses exportations des produits agricoles, les problèmes liés à la traversée restent préoccupants. Notamment, les questions liées à la gouvernance aux frontières, le rôle des différents services, la facilitation et la simplification des procédures pour les centaines de milliers des commerçants qui traversent chaque jour. Au moment ou trop peu d'efforts sont signalés de la part des pays respectifs, les organisations internationales et les organismes régionaux travaillant pour la facilitation du commerce se sont activées sur ce front depuis quelques années.

4

**APPUI AU COMMERCE TRANSFRONTALIER
PAR LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX****Bref aperçu des organisations d'intégration régionale
appuyant le commerce**

Il existe différents accords réglant le commerce régional qui ont des implications sur le petit commerce transfrontalier. Tous les pays concernés sont signataires de toute une série d'accords régionaux visant à abolir les barrières tarifaires et non tarifaires : le Burundi est membre de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté Économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). La RD Congo est membre de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), du COMESA, de la CEEAC et de la CEPGL. L'Ouganda est membre du CAE, du COMESA et de l'Agence Intergouvernementale du Développement (IGAD); tandis que le Rwanda est membre du CAE, de la CEPGL et du COMESA. Le protocole d'Union douanière du CAE a été signé le 2 mars 2004, et a été mis en œuvre en Janvier 2005.

Selon ce protocole, toutes les barrières tarifaires et non tarifaires devraient être supprimées. Les barrières non tarifaires demeurent toutefois un problème, et en 2006 un mécanisme CAE a été adopté pour l'identification, la surveillance et l'élimination des barrières non tarifaires, en établissant des comités de suivi nationaux au Kenya, en Ouganda et

en Tanzanie en 2007 et au Burundi et au Rwanda en 2008. Néanmoins, une série de barrières non tarifaires continuent d'exister, comme une longue liste de documents de douane, des longues formalités aux frontières et des certifications qui empêchent l'intégration du commerce³⁶. Cette section va discuter les difficultés administratives et politiques que rencontrent les petits commerçants lors de la traversée ainsi que la contribution que les différents organismes apportent.

4.1. Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)

Créée en 1994, la zone COMESA avec ses 19 États membres (21 depuis le 18 juillet 2018) a une population de plus de 540 millions d'habitants avec un commerce mondial de biens d'une valeur de 235 milliards de dollars américains. COMESA est l'un des acteurs clés dans la facilitation du commerce transfrontalier.

Du régime de commerce Simplifié (RECOS)

Au vu des difficultés administratives et techniques auxquels continuent à faire face les commerçants dans la Région des Grand Lacs, COMESA avait proposé un mécanisme d'appui au commerce appelé Régime de commerce simplifié (RECOS). En 2007, le COMESA et la CAE ont lancé le RECOS pour certains types de marchandises, permettant aux petits commerçants de bénéficier d'un document douanier simplifié et d'un certificat d'origine simplifié en vertu desquels les marchandises originaires des pays membres et dont la valeur ne dépassant 1 000 USD (COMESA) ou 2 000 USD (CAE) par traversée sont

36 International Alert, op.cit., p. 26.

automatiquement admissibles à l'entrée sans paiement de droits sur les marchés respectifs. Le certificat est délivré aux postes frontières pour permettre aux commerçants situés dans des régions éloignées de bénéficier du régime.

Le RECOS n'a pas encore été adopté par la SADC, bien que des efforts soient en cours pour élaborer des dispositions similaires dans le cadre du programme de facilitation du commerce de la SADC et de la stratégie et de la feuille de route d'industrialisation de la SADC (SISR). Dans le cadre de la mise en œuvre du RECOS, des Bureaux d'Information Commerciale (BIC) sont des structures mises en place à divers points frontaliers afin de fournir des services de facilitation et des informations commerciales pertinentes aux commerçants franchissant les frontières.

Dans le cadre du COMESA, le Burundi, qui n'a pas ratifié le RECOS, reste néanmoins un partenaire de taille. Bien que la RD Congo n'ait pas ratifié les principes du RECOS (n'étant pas membre de la CAE), elle a quand même déjà adhéré en tant que membre du COMESA. Si le Burundi signe et la RD Congo respecte ses engagements vis à vis du RECOS, les commerçants de ces deux pays pourront jouir des avantages du RECOS. En Décembre 2014, le Conseil du RECOS avait adopté lors de son 33ème réunion un certain nombre de règlements allant dans le sens de faciliter davantage le commerce transfrontalier.

4.2. La Banque Mondiale

En effet, pour joindre ses efforts à ceux du COMESA et des Etats respectifs, la Banque Mondiale est intervenue en appui au Projet de Facilitation du Commerce dans les Grands Lacs

(PFCGL) qui est un projet régional de 5 ans mis en œuvre par les gouvernements de la RD Congo, de la République du Rwanda, de la République d'Ouganda et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). L'objectif principal du projet est de faciliter le commerce transfrontalier en augmentant la capacité de commerce et en réduisant les coûts supportés par les commerçants, en particulier les commerçants à petite échelle et les femmes, à des endroits ciblés dans les zones frontalières. Le budget total du projet est de 26 000 000 USD sur une période de 5 ans (2016-2020). Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des engagements pris antérieurement ; il s'est tenu à Rubavu (Rwanda) du 30 Octobre au 1^{er} Novembre 2019 un atelier réunissant les experts nationaux sur le RECOS pour examiner l'état d'avancement de la création des comités transfrontaliers mixtes. Ces comités ont pour objectif de mettre en œuvre les mécanismes prévus pour la facilitation du commerce transfrontalier.

4.3. TradeMark East Africa (TMEA)

TradeMark East Africa (TMEA) s'active aussi dans la zone COMESA. Actuellement, TMEA travaille en Tanzanie en collaboration avec la Tanzania Women Chamber of Commerce sur un projet de renforcement des capacités des femmes engagées dans le petit commerce transfrontalier. TMEA estime que les commerçantes travaillant dans le secteur formel et informel, en particulier en Tanzanie, ne parviennent pas à optimiser les potentiels et les opportunités du commerce de la région, principalement en raison de capacités insuffisantes et du manque de connaissances sur les activités commerciales porteuses. Ainsi, le renforcement des capacités des femmes commerçantes transfrontalières en Tanzanie s'appuie sur les

travaux en cours entre TMEA et la Chambre de commerce des femmes de Tanzanie (TWCC), qui vise à renforcer les capacités des femmes commerçantes dans le pays en tenant compte des principaux problèmes de capacités insuffisantes et de connaissances insuffisantes faire des affaires dans la région.

Au Burundi et en Zambie, TMEA est plutôt en phase de démarrage. Au Rwanda, dans sa Stratégie 2 (2017-2023), TMEA compte continuer à soutenir le secteur public par le biais de réformes axées sur l'adoption de procédures et de systèmes efficaces. Il poursuivra son travail avec les entreprises et intensifiera son travail de transformation auprès des femmes commerçantes. Le développement des infrastructures sera poursuivi en vue d'améliorer la connectivité du Rwanda avec ses principaux partenaires commerciaux en Afrique de l'Est et au-delà.

En Ouganda, TMEA poursuit sa Stratégie 2 (2017-2023) qui vise principalement l'appui au plaidoyer en faveur du secteur privé sur les normes, la qualité et l'accès au marché pour les produits à fort potentiel afin d'augmenter la capacité d'exportation de l'Ouganda. En complément, le programme facilitera les réformes de la technologie, des compétences et des données dans le secteur de la logistique pour permettre des chaînes d'approvisionnement allégées et efficaces. Les nouvelles zones de travail comprendront un centre logistique intermodal à Gulu, qui rehaussera le corridor Gulu-Juba; soutenir l'accroissement des échanges commerciaux avec la RD Congo et le Soudan du Sud. En RD Congo, TMEA s'est appuyé sur son expérience dans les pays de l'EAC limitrophes de la RD Congo et d'autres partenaires dans la zone pour déployer des interventions économiques le long des frontières de la RD Congo.

TMEA estime que le commerce transfrontalier entre la RD Congo et les pays de la CAE était estimé à 0,5 milliard USD en 2014, dont 50% relèvent du secteur informel. Pour décourager ce secteur informel afin d'atteindre un développement durable du commerce, TMEA cherche à encourager les différentes parties prenantes à intervenir et promouvoir le commerce formel. Le projet TMEA, pour sa part, ciblera par conséquent les volets commerciaux formels et informels, axés sur le renforcement des capacités des commerçants, le développement d'infrastructures physiques, l'utilisation des nouvelles technologies et le renforcement de l'appui institutionnel du gouvernement.

L'Union Africaine, quant à elle, n'est pas restée en marge des efforts en cours. L'Accord récent portant sur la création de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) est un pas de géant dans la réglementation du commerce des marchandises, des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et politique de concurrence (voir article 6, champs d'application). Si l'application de cet accord devient effective, 1,3 milliard de personnes seraient touchées et créera un bloc économique de 3.400 milliards de dollars et inaugurent une nouvelle ère de développement. La zone est sensée contribuer à libérer le potentiel économique de l'Afrique en stimulant le commerce intrarégional, en renforçant les chaînes d'approvisionnement et en partageant le savoir-faire.

Sommer L. et Nshimbi C. (2018) sont optimistes. Pour eux, en réduisant les droits de douane, la ZLECAf rendra les circuits formels plus abordables pour les commerçants transfrontaliers informels, qui pourront ainsi bénéficier d'un niveau plus élevé de protection. Cela pourrait être amplifié par la mise en place d'un régime commercial simplifié continental, car,

estiment-ils, les commerçants transfrontaliers utilisant un tel régime ne commerceraient plus de manière informelle. Ces derniers seraient ainsi appelés des « petits commerçants » (ou commerçant « à petite échelle ») plutôt que des commerçants informels, ce qui contribue également à éliminer la perception d'illégalité³⁷.

Bien que les pays membres signataires se soient engagés à éliminer les droits de douane sur la plupart des produits, ce qui augmenterait les échanges commerciaux dans la région de 15 à 25% à moyen terme avec des probabilités de doubler ces chiffres si un certain nombre de problèmes étaient réglés, le Fonds Monétaire International n'est pas très rassuré pour autant. Dans son rapport publié récemment³⁸, le FMI décrit la création de la zone de libre-échange comme une innovation comparée aux modèles économiques visant à stimuler la croissance des employés en Europe et en Amérique du Nord, mais reste prudent quant à l'efficacité dans la mise en œuvre de l'Accord. Elle souligne des problèmes majeurs qui persistent et dont les Etats signataires devraient d'abord régler, notamment le chevauchement entre les organisations économiques qui existent (COMESA, CAE, SADC, etc.) ainsi que la concurrence et un certain protectionnisme observé dans certains pays qui semblent, pourtant, des géants économiques du continent. A ce stade, il est difficile de percevoir comment la ZLECAf pourra profiter ou régler les grands trafics comme celui de minerais ou globalement de ressources

37 Sommer L. et Nshimbi C. (2018), *Passerelles: Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique*, Volume 19, Numéro 4 – Juin 2018, p10

38 Abrego L., et al (2019), *The African Continental Free Trade Agreement: Welfare Gain Estimates from a General Equilibrium Model*, IMF Working Paper African Department, pp 26-27.

naturelles à travers le continent et entre ce dernier et le reste du monde. La préoccupation majeure du moment consiste à discuter sur les droits de douanes en termes de gains et de manque à gagner entre les Etats mais également harmoniser les vues sur comment mettre en œuvre la ZLECAf au regard des mécanismes existants.

Tous ses efforts pour faciliter le commerce transfrontalier ont aussi une signification pour les pays sortis des guerres et d'autres traversant des tensions politiques et diplomatiques très vives. Au cours de deux décennies, la situation des guerres a non seulement affecté négativement les économies nationales, mais aussi ont entretenu des perceptions négatives au sein des populations partageant les frontières. Y-a-t-il un lien entre l'amélioration des conditions du commerce transfrontalier et la promotion de la paix ?

5

LE PETIT COMMERCE TRANSFRONTALIER : VECTEUR DE LA PAIX ET DU DIALOGUE

En 2009, le Département britannique pour le développement international (DFID) avait lancé le concept de 'commerce au service de la paix'. En octobre 2006, le COMESA, le DFID et USAID ont entrepris un projet d'étude nommé « Le commerce au service de la paix » (Trading for Peace, TFP) dont l'objet était d'approfondir les liens entre les ressources naturelles, la gouvernance et la stabilité dans les zones transfrontalières dans la Région des Grands Lacs. Le Commerce au Service de la Paix (CpP) était un programme conçu pour comprendre et promouvoir le commerce dans le cadre d'efforts de consolidation de la paix et de lutte contre la pauvreté dans la Région des Grands Lacs, couvrant le Burundi, la RD Congo, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et des pays limitrophes comme la Zambie. Amorcé fin 2006 sous la forme d'une étude conjointe entre DFID, USAID et COMESA en collaboration avec les partenaires locaux et internationaux comme Pole Institute et International Alert, ce programme était devenu une plate-forme de coopération transfrontalière capable d'aboutir à un réel impact.

Les données obtenues dans cette étude ont démontré qu'un commerce juste et équitable pouvait fournir les moyens d'éradication de la pauvreté et contribuer à consolider la paix dans des pays qui ont traversé une période de conflit. C'est la raison pour laquelle une deuxième phase de travail avait été entreprise entre 2007 et 2009. Son but était de construire des réseaux de commerçants travaillant dans le secteur informel et les officiels des deux côtés des frontières de RD Congo au

Nord et au Sud-Kivu avec l'idée d'amorcer des programmes de formation, d'investissement en équipements aux postes frontaliers, du dialogue sur les réformes commerciales à l'échelle locale, ainsi que des activités de recherche portant sur divers défis associés au développement transfrontalier. Ce lien entre la facilitation du commerce et la promotion de la paix a été reconnu par d'autres acteurs.

International Alert³⁹ est une des organisations dédiées à la consolidation de la paix et qui croit fondamentalement que la promotion du petit commerce contribuerait au rapprochement des peuples à travers les frontières. A travers son projet "*Tushiriki wote (Que tous participent!), Construire la paix par l'autonomisation et la participation économiques des femmes* » International Alert a mis en œuvre ce projet de renforcement du pouvoir économique des femmes dans le petit commerce transfrontalier pendant quatre ans (2014-2017). Les zones-cibles étaient Kinshasa, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et les zones frontalières avec le Burundi (frontière d'Uvira-Gatumba) et le Rwanda (frontières de Goma-Gisenyi et Bukavu-Cyangugu). Les groupes-cibles de ce projet étaient, entre autres, 34 groupes de dialogue communautaire (d'entre 25 et 30 participants, soit un total de 983 personnes) repartis sur plusieurs territoires du Nord et du Sud-Kivu et sont représentés par différents groupes ethniques. Un autre groupe-cible concerne des étudiants de quelques universités et collèges de Bukavu, Uvira, Beni et Goma (âgés de 18 à 25 ans, avec 60% de jeunes femmes et 40% de jeunes hommes). Ces 14 groupes de dialogue d'étudiants étaient de 25 à 30 participants (soit un total de 350 personnes).

39 www.International-alert.org

Ce projet visait aussi 600 femmes commerçantes transfrontalières du Nord et du Sud-Kivu, du Rwanda et du Burundi (Uvira-Gatumba, Goma-Gisenyi et Bukavu-Cyangugu) dont 37 associations de commerçants et 5 coopératives des zones frontalières des 3 pays. Un des acquis de ce projet c'est la mise en réseau des acteurs de la société civile dans les trois pays qui sont sensés accompagner les petits commerçants mais surtout servir des canaux de plaidoyer pour résoudre les problèmes auxquels font face ces commerçants. La deuxième phase de ce projet a démarré cette année avec un accent particulier sur l'approche de « commerce pour la paix » dans la Région des Grands Lacs.

Depuis janvier 2019, International Alert avec le financement de l'Agence Suédoise de développement international (SIDA), met en œuvre un projet intitulé *Mupaka Shamba Letu* (La frontière notre gagne-pain) en RD Congo et dans la Région des Grands Lacs en collaboration avec huit organisations de la société civile en RD Congo, au Rwanda et au Burundi. Le problème clé que ce projet cherche à résoudre c'est la faiblesse de la cohésion sociale et de la méfiance au sein des communautés frontaliers et l'exclusion des femmes commerçantes dans le processus de prise de décision sur les questions régionales contribuant à la paix et à la sécurité qui les concernent. D'après les membres des organisations partenaires d'International Alert visitées à Goma, Gisenyi, Kigali, Bukavu, Uvira et Bujumbura, cette deuxième phase du projet est une opportunité pour consolider la paix à travers le dialogue entre les commerçants à travers la région et entre ces derniers et les autorités étatiques dans les pays respectifs. La section suivante présente quelques organisations impliquées dans ce projet.

5.1. Quelques organisations de la société civile d'appui au dialogue pour la paix grâce au petit commerce transfrontalier dans la Région des Grands Lacs

5.1.1. Association des Femmes Rapatriées du Burundi – AFRABU

A l'origine, AFRABU a été créée en 2002 par neuf femmes rapatriées, venues du Kenya, de la Côte d'Ivoire, du Rwanda, de la Tanzanie et en plus des déplacés internes. Actuellement AFRABU compte 238 membres et plus de 200 groupements qu'elle encadre vivant dans les provinces de Bujumbura Rural, Bujumbura Mairie, Gitega, Ruyigi, Muyinga, Rutana, Cibitoke et Bubanza. AFRABU centre son travail sur les difficultés rencontrées par les femmes réfugiées rapatriées dans le processus de leur inclusion sociale et accroître les chances pour leur participation économique et politique au Burundi. Avec l'appui de l'ONG International Alert, le projet en cours « Mpaka, Shamba Letu » qui signifie en français (la frontière notre gagne-pain/ d'une durée de 4 ans, va directement toucher 100 femmes et 60 hommes. Il se réalisera dans 8 lieux de la zone Gatumba qui sont transfrontalières de la RD Congo. AFRABU compte poursuivre le renforcement des capacités de petits commerçants transfrontaliers en plaidoyer et en dialogue pour la paix.

5.1.2. Solidarité des Femmes de Fizi pour le Bien-être Familial – SOFIBEF

La SOFIBEF est une organisation de la société civile congolaise basée à Uvira, au Sud-Kivu en RD Congo. Elle a été initiée

en Novembre 1994 par un groupe des femmes qui étaient animatrices et/ou agents de terrain au sein de quelques Organisations Non Gouvernementales à Fizi et à Uvira dans la province du Sud-Kivu, à l'Est de la RD Congo. Ces femmes s'étaient engagées à lutter pour les droits humains des femmes et des enfants, la coexistence pacifique inter-ethnique à travers la résolution pacifique des conflits et le combat contre la pauvreté des marginalisés par la promotion des droits socio-économiques. Dans le domaine de consolidation de la paix la SOFIBEF contribue à la cohabitation pacifique des membres des familles en conflits, cas des conflits entre époux sur la gestion du patrimoine familial. Les femmes membres de structures de base (GSFs et Noyaux de Résolution 1325) qui ont bénéficié de la SOFIBEF différentes formations sur les techniques de résolution pacifique des conflits contribuent activement à ces initiatives de médiation et de réconciliation familiales.

Au niveau régional, la SOFIBEF contribue à la cohabitation pacifique entre les communautés d'Uvira et de Gatumba à travers le renforcement économique des petites commerçantes transfrontalières. Aujourd'hui les FPCTs accompagnées dans le cadre du projet TuW témoignent avoir trouvé des sœurs de l'autre côté de la frontière (Gatumba). Plus question de s'inquiéter au sujet du logement ou de la nourriture lorsqu'elles se retrouvent tard dans le territoire burundais. Les mêmes témoignages sont également rendus par les FPCTs de Gatumba au sujet de leurs consœurs d'Uvira. Au niveau local, un climat de collaboration et d'entente entre les FPCTs et les agents de douane et de la frontière s'observe suite aux ateliers d'échange et de formation que la SOFIBEF a organisée dans le cadre du projet TUSHIRIKI WOTE. Les FPCTs déclarent elles-mêmes leurs marchandises auprès du receveur ce qui leur évite des

rançonnements de la part de certains transporteurs et agents de douane mal intentionnés.

SOFIBEF est une organisation très active depuis 2010. Ses réalisations dans le domaine du Genre, Droits Humains, Paix et Démocratie comprennent entre autres :

- Organisation des contacts personnalisés avec les autorités et les leaders locaux : 72 autorités politico-administratives, policières, militaires, coutumières et leaders locaux ont été individuellement sensibilisés sur la problématique de violences sexuelles dans la communauté à Kazimia, Buma, Mwayenga et Katenga dans la Presqu'île d'Ubwari en territoire de Fizi
- 4 formations en faveur de 120 membres des Groupements de Solidarité des Femmes (GSF) ont été réalisées sur les droits humains des femmes et genre à Kazimia, Baraka en territoire de Fizi et Sange en territoire d'Uvira.
- Sensibilisation sur le genre et les droits humains des femmes auprès des leaders religieux à Baraka, en partenariat avec Amnesty International/Hollande.
- Organisation de 3 séances de formation sur les Violences basées sur le genre à Mboko, Baraka et Fizi centre.

Dans le domaine du développement économique, l'on trouve dans le bilan de la SOFIBEF qu'elle a :

- formé les membres des comités de gestion des Groupements de Solidarité des Femmes en techniques de gestion d'une micro entreprise rurale,

- sensibilisé les membres des communautés sur la culture d'épargne, de crédits et fiscalité ;
- donné l'appui scolaire aux filles en situation difficile ;
- octroyé des microcrédits aux femmes victimes des violences sexuelles et autres violences basées sur le genre en vue de la réalisation des Activités Génératrices de Revenus.

En 2014, SOFIBEF avait réalisé 113 séances de sensibilisation Communautaire sur la paix et la réconciliation et leur impact sur le développement Communautaire et le rôle de la femme dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix. Cinq rencontres d'échange entre les animateurs de la SOFIBEF et les chefs coutumiers de Sange en territoire d'Uvira et du Secteur de Mutambala en territoire de Fizi. 76 chefs coutumiers ont pris part à ces rencontres parmi lesquels les chefs des quartiers, des villages et des groupements. Les échanges ont porté sur l'apport de la femme dans le développement communautaire et la gouvernance participative. A ces rencontres auxquelles ont pris part les femmes membres des Groupements de Solidarité des femmes (GSF), celles-ci ont plaidé en faveur de leur implication dans la gestion de leurs communautés. Au cours de la même année, la SOFIBEF a entamé son partenariat avec International Alert, ce qui lui permet d'intégrer la dimension régionale dans son approche.

5.1.3. Guichet de l'Economie Local – GEL

Guichet d'Economie Local du Sud Kivu « GEL Sud-Kivu », est une organisation de droit congolais, créée le 5 juillet 2005 au Sud-Kivu, sous la promotion des organisations belges, Louvain

Coopération au Développement et Groupe One, avec l'appui financier de la Région Wallonne de Belgique. Il est enregistré par l'arrêté ministériel sous n°326/CAB/MIN/J/2006, ce qui lui confère sa personnalité juridique. GEL Sud-Kivu participe à la relance de l'économie locale et de l'emploi par la promotion du développement économique à travers des initiatives individuelles ou collectives durables, ayant une valeur ajoutée communautaire, économique, sociale ou environnementale et qui visent à améliorer les conditions de vie des populations.

La stratégie d'intervention du GEL Sud-Kivu se résume dans le développement de l'esprit d'entreprise, de la créativité et de l'innovation économique ; le développement de compétences liées à l'activité économique, tant dans les matières de gestion, que dans les matières techniques (propres à chaque secteur d'activité) ; la structuration du tissu économique local et la mise en réseau de ses acteurs (fédérations, coopératives, corporations...). Avant d'être partenaire avec International Alert dans le projet en cours, GEL a une longue expérience dans le domaine de l'entreprenariat, surtout avec les catégories sociales à revenu très faible. Sa présence en RD Congo et au Burundi et son expertise sur les questions transfrontalières offrent un excellent point d'entrée pour élaborer une stratégie de dialogue à travers les pays de la région.

5.1.4. Action pour le Développement des Populations Défavorisées – ADPD

L'ADPD a été créée en Décembre 2004, suite à plusieurs constats notamment, la récurrence des conflits ethniques violents et des guerres qui endeuillent les populations depuis 2003 jusqu'à ce jour, l'intolérance ethnique et les violations

massives des droits humains conséquences de cette instabilité sociopolitique , la marginalisation de certaines couches de la population dans un contexte où la violence physique et verbale ainsi que le clientélisme ethnique sont monnaie courante et l'absence de l'Etat sur plusieurs fronts qui relèvent pourtant de l'exercice de sa souveraineté et de ses devoirs régaliens. Le rayon d'Action de l'ADPD couvre la Ville de Goma, les territoires de Rutshuru, Masisi, Nyiragongo, Walikale et Kalehe (Sud-Kivu). ADPD a aussi une extension dans le territoire d'Irumu et la Ville de Bunia en Province Orientale. Ses domaines d'intervention sont principalement la promotion et la protection des Droits Humains et des principes du genre et la promotion de la Bonne Gouvernance, l'Education Civique et la Décentralisation. L'ADPD est membre de la Coordination de la Société Civile du Nord-Kivu, à ce titre, participe concurremment aux sous-commissions suivantes : Paix et réconciliation, Genre et développement, Ressources naturelles.

Parmi les résultats principaux d'ADPD, l'on peut citer :

- La formation de 400 observateurs électoraux, observation domestique des élections en 2006 et en 2011 ; publication des rapports détaillés sur les élections à Masisi ;
- Réalisation de 120 séances d'animation sur les titres fonciers, les enregistrements matrimoniaux et l'héritage des terres dans le Masisi ;
- Création des comités locaux de gouvernance locale participative. 27 comités sont en place dans la ville de Goma, en territoires de Nyiragongo et Masisi ;

Le souci de faciliter le petit commerce transfrontalier semble rencontrer les efforts de plusieurs organisations de la société civile à travers la région, à l'instar de celles mentionnées ci-haut. Toutefois, il existe une catégorie d'acteurs qui constitue un vecteur de changement même si elle n'est pas active dans le commerce transfrontalier. Il s'agit des jeunes. Cette étude tente ainsi de chercher la place des jeunes dans la dynamique régionale ayant un potentiel de s'impliquer dans le dialogue transfrontalier. Evidemment le terme jeune étant général et généralisant, les organisations qui s'identifient comme celles de jeunes ou encadrent ceux-ci ont été documentées dans les différents endroits où la recherche a été effectuée. Commençons avec le Burundi.

5.2. Quelques organisations des Jeunes dans le dialogue pour la paix dans la Région des Grands Lacs

5.2.1. Réseau des Organisations des Jeunes en Action pour la paix – REJA

Le REJA est une organisation de la Société civile sans but lucratif et apolitique, créé en 2001 et agréée par l'ordonnance ministérielle n° 530/946 du 11 Juillet 2003. C'est un réseau formé des organisations de jeunes réparties sur tout le territoire national. Le REJA permet aux organisations de jeunes de conjuguer leurs efforts pour plus d'efficacité, il renforce les capacités des organisations de jeunes et appuie celles-ci dans la mobilisation de fonds, il fait le plaidoyer pour la prise en compte des besoins des jeunes dans les politiques publiques et renforce les capacités des communautés à travers

diverses thématiques. La mission de REJA se veut un réseau des organisations de jeunes diversifiées établies sur tout le territoire national tout en créant un environnement propice à la promotion de l'employabilité des jeunes, le développement d'une culture de citoyenneté responsable et le renforcement de la participation des jeunes à la promotion de la bonne gouvernance et les mécanismes de consolidation de la cohésion sociale. REJA intervient sur 4 axes majeurs :

- Renforcement des capacités du REJA : REJA cherche à mitiger les faiblesses identifiées afin d'améliorer durablement les performances de ses membres. Cet axe prend en compte tout un processus endogène qui englobe trois niveaux interdépendants : individuel, organisationnel et institutionnel.
- Citoyenneté responsable des jeunes : Cet axe pris dans le sens élargi renvoie à la consolidation de la bonne gouvernance notamment les valeurs démocratiques en milieu des jeunes en ce sens qu'elle est le socle sur lequel doit se fonder tout développement humain durable.
- Employabilité des jeunes : REJA contribue à garantir l'autonomisation financière aux jeunes pour leur donner des chances de s'insérer dans la vie active et d'apprendre un métier qui puisse leur permettre de se créer des emplois.
- Plaidoyer : Dans le cadre de ses interventions sur la thématique de plaidoyer, REJA utilise ses canaux auprès des pouvoirs publics pour faire passer les revendications de ses membres et emmener les autorités compétentes à dialoguer avec les jeunes. Quelques réalisations au compte du REJA peuvent être notées

REJA met en œuvre un projet "Egalité du genre et capacitation des femmes" dans les provinces de Bujumbura Rural, Gitega, Kayanza, Kirundo et Muyinga entre Juin 2014 – Décembre 2019 (en cours) grâce à l'appui financier de Care International-Burundi. Ce projet cible au moins 29 000 Jeunes ayant entre 13 et 23 ans d'âge ciblés. Sous un partenariat technique et financier de « 11 11 11 » depuis 2017, REJA est en train d'exécuter un autre projet appelée "Participation citoyenne des jeunes" dans les provinces de Bujumbura Mairie, Gitega, Karusi et Muyinga. Le projet cible les jeunes d'entre 15 et 35 ans et les administratifs locaux. Au moins 1180 jeunes et 30 administratifs locaux sont directement ciblés. Un autre projet s'appelle « SISI VIJANA-*Nous les jeunes* » a mis en œuvre dans 10 communes des provinces Gitega et Ngozi entre Janvier 2014 – Mars 2018, ciblant 7 000 Jeunes d'entre 13 et 24 ans avec le financement de Care International- Burundi

Sous un projet « Amahoro Iwacu-La paix chez nous » mis en œuvre dans 42 communes des provinces Bujumbura, Bujumbura Mairie, Bubanza, Cibitoke, Makamba, Kayanza et Kirundo entre septembre 2015 et août 2018, REJA avait ciblé les Jeunes Leaders Communautaires ainsi que des animateurs de terrains. Grâce au financement de l'ONG internationale « Search For Common Ground », ce projet avant permis d'atteindre 2888 Jeunes dont 222 jeunes leaders communautaires et 66 animateurs de terrain. Depuis juin 2014 à ce jour, en partenariat avec CARE International au Burundi, IRC, CORDAID, « 11 11 11 » et CCFD, et Peace Direct via INAMA, le REJA est parvenu à faciliter la création de plus de 2000 Groupements de Jeunes, plus 25 000 Activités Génératrices de Revenus (AGR) par les jeunes, 51 Comités Communaux de Plaidoyer sur les questions des jeunes et plus de 30 cadres de dialogue et Cadres d'Echange

entre les jeunes de tendances politiques différentes, les jeunes de la Société Civile et les Jeunes et Confessions Religieuses.

Dans sa stratégie d'extension de ses actions sur la dimension régionale et les questions de paix, le REJA et AIDEPROFEN (Action et Initiative de Développement pour la Protection de la Femme et de l'Enfant) de GOMA sont en train de piloter la mise en place d'une plateforme sous régionale des organisations qui travaillent avec les jeunes dans la consolidation de la paix. Les actions phares seront :

1. Echange d'expériences, succès, défis et stratégies de travail ;
2. Echange d'outils et d'expertises ;
3. Mise en place d'un Réseau Régional des Jeunes Résilients. Ceci va passer par les étapes suivantes :
 - Création des incubateurs des jeunes résilients dans différents pays concernés par la synergie ;
 - Mise en place de Réseaux nationaux des Jeunes Résilients (avec des sous-réseaux thématiques) ;
 - Mise en place d'un Réseau Régional des Jeunes Résilients.
4. Plaidoyer auprès de l'Union Panafricaine de la Jeunesse pour qu'elle fasse avancer les questions des jeunes auprès de l'Union Africaine et de l'Union Européenne.
5. Mise en place d'un Réseau Régional des Jeunes Entrepreneurs et promotion du Commerce transfrontalier (complémentarité entre jeunes entrepreneurs de la sous-

région, création des espaces régionaux d'échanges-débats et de plaidoyers sur le commerce transfrontalier, influencer les politiques nationales et régionales, en matière de commerce et de bonne gouvernance, etc.). REJA du Burundi et AIDEPROFEN de la RDC sont des initiateurs de la synergie mais comptent impliquer d'autres organisations du Rwanda, de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Kenya pour créer une plateforme régionale forte.

5.2.2. Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes – CPAJ

CPAJ est une Organisation Non Gouvernementale sans but lucratif enregistré au Burundi comme une organisation de la société civile sous l'Ordonnance Ministérielle No 530/169 du 11 février 2005. Le 21/10/1993, lorsque le Burundi entra dans une grave crise, après l'assassinat du président Melchior Ndadaye, les quartiers de la Mairie de Bujumbura se sont vus dans une balkanisation ethnique. A l'époque, le CPAJ avait pris l'initiative de rapprocher les deux communautés rivales (Hutu et Tutsi) dont les acteurs principaux dans cette chasse à l'homme étaient des jeunes. Comme résultat, en dates du 15 novembre et du 22 novembre 1994 se tinrent respectivement au Centre Culturel Français et au centre d'information des Nations Unies des rencontres pour étudier les voies et moyens de mettre sur pied un Comité de suivi des Projets communs des Associations des Jeunes (CPAJ) qui deviendra plus tard en mars 1995, le Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes (CPAJ) pour s'ouvrir à d'autres associations des jeunes qui désireraient adhérer.

Etant soucieux de promouvoir la dynamique associative des jeunes et vu que les pays de la Région des Grands Lacs connaissent presque les mêmes problèmes (sécuritaires, politiques, manipulation des jeunes, chômage des jeunes....) et que l'instabilité d'un pays entraîne inévitablement celle des voisins, le CPAJ a une vision d'exporter son expertise aux autres organisations des jeunes de la Région des Grands Lacs et nouer des partenariats solides avec ces organisations pour mener des actions communes et concertées en vue d'apporter des solutions solides aux défis qui minent les jeunes de la Région des Grands Lacs. Au niveau national, CPAJ est membre de certains réseaux tant au niveau national qu'international. Au niveau national, le CPAJ est membre fondateur de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), Réseau Femme et Paix, Le Forum Burundais de la société civile pour le bassin du Nil, FCBN, la Coalition Bafashebigé. Au niveau international, le CPAJ est membre du réseau de la Communauté Est Africaine « East Africa Youth Net Work Network » dont il était devenu le point focal national de 2009 à 2014 financé par TradeMark East Africa. Sur sa liste des partenaires, CPAJ a été financé par UNICEF, PNUD, UNFPA, USAID, FHI360, American Friends Service Committee, l'Ambassade France, Union Européenne, World Vision, OXFAM, Search for Common Ground, CEMEA, la Banque Mondiale à travers le Conseil national de lutte contre le SIDA.

5.2.3. Pole Institute

L'idée de créer Pole comme un institut interculturel pour la paix dans la Région des Grands Lacs est née d'un groupe de 22 personnes originaires des provinces du Kivu (République Démocratique du Congo) réunies à Bonn en mars 1997. Les

participants étaient des Kivutiens venus directement de leur région et d'autres vivant à Kinshasa pour certains ou en occident pour d'autres. L'engagement de Pole Institute comme centre interculturel s'est traduit sur plusieurs chantiers, notamment la recherche et l'encadrement de jeunes à travers les activités culturelles dans la Région des Grands Lacs. C'est ainsi qu'entre 2017 à 2019, Pole Institute avait créé l'Université Alternative pour l'éducation des jeunes à la transformation sociale. Ce cadre de la réflexion des jeunes est un exemple éloquent de l'engagement de Pole Institute envers les jeunes.

L'Université Alternative est donc basée sur trois grandes orientations destinées à éclairer, sous divers aspects, un grand thème central : « Jeunesse, cohésion sociale et construction de la paix. » Ces orientations ont été dégagées sur la base des principes fondamentaux qui sont au cœur de la vision éducative de Pole Institute et dont les jeunes doivent avoir connaissance dès leur entrée en formation, à savoir l'analyse de contexte, les dominations qui écrasent et l'engagement communautaire. S'agissant de l'analyse du contexte, l'idée est d'aider les jeunes à développer la capacité d'analyser la situation dans laquelle ils vivent selon ses dimensions économiques, politique et culturelle, pour mettre en lumière ce qui bloque les voies d'une vie heureuse. Ensuite, identifier et comprendre les « dominations qui écrasent, exploitations qui amputent, aliénations qui écartèlent et déshumanisations qui stérilisent » et enfin imaginer les stratégies d'engagement communautaire. Ce principe vise à la transformation de la société par des actions collectives pour une autre communauté sociale possible, dans la conviction qu'il n'y a pas de libération ni de promotion humaine sans un être-ensemble, un vivre-ensemble, un agir-ensemble et un rêver-ensemble vitalisés par une foi commune dans l'union

et la coopération des énergies pour changer positivement et profondément la société. L'Université Alternative réunit les jeunes de plusieurs institutions d'enseignement supérieur et universitaire de la ville de Goma.

5.2.4. Interpeace

Interpeace est une organisation internationale qui prévient la violence et contribue à la construction d'une paix durable. Elle a 25 ans d'expérience en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Dans plusieurs pays déchirés par les conflits violents, Interpeace s'active pour instaurer la confiance en tant que ciment qui unit les sociétés. Pour ce faire, elle collabore avec divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre des solutions localement conçues allant des communautés de base aux plus hauts niveaux décisionnels. Son approche vise à aider les différentes parties de la société à s'unir pour identifier et exploiter leurs atouts communs en faveur d'une paix durable. Interpeace soutient également les autres en proposant de nouvelles idées et des conseils d'experts en matière de consolidation de la paix.

L'engagement d'Interpeace dans la Région des Grands Lacs est remarquable. En effet, les conflits (dans la Région des Grands Lacs) alimentés par la manipulation des identités et des stéréotypes et par les dirigeants en quête de pouvoir et de contrôle des ressources économiques ont contribué à la perte de confiance entre les communautés partageant les frontières.

Ces stéréotypes négatifs ont été progressivement intériorisés par les communautés locales et transmis au fil des décennies aux générations suivantes. La méfiance et la suspicion sont

devenues des obstacles fondamentaux à une paix durable entre les peuples des trois pays limitrophes. C'est dans ce contexte que depuis 2013, Interpeace a mis en œuvre le programme « Dialogue international pour la paix dans les Grands Lacs » en partenariat avec six organisations partenaires de la région. Il s'agit du Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits (CENAP) au Burundi ; Never Again (NAR) au Rwanda ; et en RD Congo, Action pour la Paix et la Concorde (APC), le Pole Institute, le Centre d'Etudes Juridiques Appliquées (CEJA) et le Réseau d'Innovation Organisationnelle (RIO).

Avant le lancement du programme en 2013, Interpeace et ses équipes de partenaires ont mené un processus exploratoire et préparatoire visant à consulter les populations des Grands Lacs sur la pertinence d'un programme régional et sur la stratégie qu'il devrait avoir. Les consultations ont montré une forte volonté de dialogue transfrontalier de la part de différents acteurs de la région. Le thème des stéréotypes et de la manipulation fondée sur l'identité s'est révélé être un obstacle majeur à une paix durable dans la région. Depuis 2014, Interpeace a mis en place des groupes de dialogue bilatéraux dans les villes transfrontalières de Goma et Gisenyi, Kamembe et Bukavu, Gatumba et Uvira, Kirundo et Bugesera, Kasindi et Bwera. Des groupes trilatéraux ont été créés entre Kamanyola, Bugarama et Cibitoke. Les groupes bilatéraux sont composés de 15 personnes pour chaque ville (30 personnes pour chaque groupe) tandis que le groupe trilatéral est composé de 30 personnes (10 venant de chaque ville).

En 2019, le programme des Grands Lacs se focalise sur le renforcement des capacités de résilience des mécanismes de réconciliation et de gestion des conflits, ainsi qu'à réduire

l'écart vertical entre les citoyens et les décideurs au niveau local, national et régional.

5.2.5. Vision Jeunesse Nouvelle - VJN

A Gisenyi (Rwanda), VJN une organisation des jeunes avec des actions transfrontalières. L'idée de créer la Vision Jeunesse Nouvelle remonte à 2002 sous l'initiation du Frère Lauzon Gabriel et de l'Abbé rwandais Epimaque Makuza qui s'étaient donné une mission de développer les talents et les capacités des jeunes pour leur implication dans le processus de développement durable au Rwanda et ailleurs.

Ailleurs justement, la VJN grâce à ses partenaires, notamment le Service Civil pour la Paix de GIZ est parvenu à embrasser la dimension régionale. En 2015, VJN a coordonné un projet appelé « Tujenge Amani-Construisons la paix » réunissant 40 jeunes de la région transfrontalière, dont 20 de Goma (DR Congo et 20 de Gisenyi (Rwanda). « Tujenge Amani » était coordonné par VJN en collaboration avec le « Club des Jeunes pour la Vie », « Heal Africa », « APRED-RGL et ULPGL », sous le financement de la ZFD/GIZ et PAIN POUR LE MONDE.

« Tujenge Amani » était motivé par le fait que des suspicions, des préjugés, des stéréotypes continuent à affecter négativement les rapports humains dans la région, surtout chez les communautés vivant dans les zones transfrontalières. C'est ainsi que ce projet cherchait à impliquer les populations transfrontalières dans la consolidation de la paix et le rétablissement de la confiance. À travers cette action, le projet avait permis de rassembler les jeunes de la zone transfrontalière Goma-Rubavu et amorcer un dialogue (qui se voulait permanent). Ce dialogue avait pour but

de favoriser l'ouverture de jeunes les uns aux autres pour la compréhension mutuelle, la confiance et l'acceptation de leurs différences.

A part le projet « Tujenge Amani », VJN axe ses activités sur la formation et le dialogue entre les jeunes. Les thématiques choisies par rapport à la formation concernent l'éducation à la paix, la lutte contre la manipulation des jeunes, les préjugés et les stéréotypes. Différents ateliers sous forme de « Campus des Jeunes » ont été organisés. Il s'agit de la rencontre des jeunes venus du Rwanda, RD Congo et du Burundi autour des thématiques choisies de manière concertée, suivi par des visites conjointes dans les pays respectifs.

« Public Speaking » est un autre cadre qui réunit des jeunes élèves venus des écoles secondaires de trois pays plus l'Ouganda. La formation porte sur le développement de la pensée critique et de l'art de l'expression orale en public. Le « Groupe de Dialogue » est un autre cadre à caractère permanent réunissant les jeunes du Rwanda, RD Congo et du Burundi mensuellement. VJN a aussi créé le concept de « Théâtre Participatif » à travers lequel des jeunes acteurs sont formés dans les trois pays. Des tournées sont organisées dans chaque pays autour des thèmes de la consolidation des relations entre les peuples de la région.

Il est d'une importance capitale de sauvegarder et de consolider ces acquis, notamment en multipliant des actions transfrontalières qui puissent promouvoir l'instauration de la culture du dialogue dans le milieu de jeune vivant dans les zones transfrontalières. VJN et tant d'autres organisations précitées dans ce rapport sont des opportunités rares pour deux raisons :

leur caractère volontaire et la prise de conscience des défis de la paix. En effet, les jeunes qui sont invités dans ces ateliers travaillent déjà comme volontaires dans les pays respectifs. Ensuite, au cours de ces ateliers ces jeunes s'organisent autour des activités conjointes à caractère culturel comme le théâtre, la danse et le sport.

En dépit des difficultés financières et organisationnelles auxquels font face les organisations mentionnées dans ce rapport, un quelconque appui aux initiatives des jeunes dans la région partirait de ces expériences existantes assez riches. Même si des réseaux de collaboration existent, il n'en demeure pas moins qu'un renforcement de capacité en termes de stratégie de réseautage et de plaidoyer ne soit indispensable.

6

CONCLUSION

Cette étude analyse la dynamique du commerce dans la Région des Grands Lacs élargie. Elle démontre comment, concrètement, la facilitation de ce commerce profite dans une large mesure aux économies des Etats en question et pourrait constituer un levier important pour le dialogue et le rapprochement entre les peuples touchés par les conséquences de différentes guerres et conflits politiques. Toutefois, en dépit de tous les efforts fournis par les organisations d'intégration économique sous régionales, cette étude reconnaît qu'il en reste des difficultés de trois ordres.

D'abord, étant donné qu'environ 40% des flux commerciaux (dans les importations et exportations) restent dans le secteur informel, l'on peut bien comprendre toute la nécessité des projets comme celui de la « Facilitation du commerce transfrontalier » et les raisons pour lesquelles tant de donateurs s'y investissent. Cette informalité du commerce transfrontalier reste une véritable préoccupation pour les Etats dans ce sens qu'il est difficile de capter la valeur réelle des flux de toutes les marchandises qui traversent les frontières. Les petits commerçants ne sont pas généralement enregistrés et évitent de déclarer leurs produits à cause des procédures qui sont souvent lourdes et complexes.

Ensuite, il existe des problèmes liés au profil des commerçants eux-mêmes. En effet, la majorité des commerçants transfrontaliers sont, pour la plupart, partiellement ou complètement analphabètes, ce qui les empêche de lire,

comprendre et remplir les nombreux formulaires et de répondre aux autres formalités exigées aux frontières et ce, malgré l'existence des mécanismes mis en place par COMESA (comme les Bureaux d'Informations Commerciales) et le Régime du Commerce Simplifié) en collaboration avec les structures étatiques travaillant aux frontières. D'autres facteurs comme le temps d'attente, la fatigue physique et l'éloignement du marché sont des facteurs qui encouragent l'informalité du commerce.

Enfin, dans certains cas, quelques fonctionnaires des douanes profitent de l'ignorance des commerçants transfrontaliers pour leur demander de payer des droits sur des marchandises qui ne devraient pas en faire l'objet, voire d'exiger des pots-de-vin pour les laisser passer la frontière avec leurs marchandises. Plusieurs rapports des organisations spécialisées renseignent que les commerçants informels sont également souvent traités comme des criminels ou des clandestins, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux abus, à la corruption et au harcèlement des représentants de l'autorité (fonctionnaires des douanes, de l'immigration ou forces de police).

Malgré tout, les efforts d'autres organisations de la société civile comme International Alert et les Bureaux d'Information du COMESA contribuent tant soit peu à atténuer les difficultés rencontrées par les commerçants transfrontaliers. Se basant sur l'hypothèse qu'en facilitant le commerce transfrontalier, les chances de promouvoir le dialogue pour consolider la paix augmentent, les efforts de plusieurs organisations internationales et nationales de la société civile depuis quelques années dans le commerce transfrontalier autant que leurs efforts en général pour la paix et les échanges entre les jeunes des différents pays méritent un appui continu.

Les organisations des jeunes ou celles qui accompagnent les jeunes offrent des portes d'entrée pour redynamiser le dialogue. Particulièrement les organisations des jeunes identifiées au Burundi et au Rwanda, par exemple, cette étude constate qu'elles offrent des expériences enrichissantes qui méritent une attention soutenue. Il s'agit notamment, du potentiel des jeunes à se prendre en charge en matière de dialogue et de la consolidation de la paix et ce, en dépit des défis et de dangers liés au contexte politique qui prévaut dans leurs pays respectifs. Ce qui reste difficile pour ces organisations peut se résumer en deux points. D'abord, l'instabilité politique et ses corollaires sécuritaires touchent directement ces organisations à travers les risques de la manipulation politique et les menaces des politiciens contre celles qui ne se montrent pas solidaires aux régimes en place. En RD Congo (Uvira, Bukavu et Goma), les associations des jeunes restent peu structurées et tendent de s'identifier aux partis politiques avec parfois un caractère régionaliste et tribal. Toutefois, les organisations choisies dans le cadre de cette étude sont des exemples concrets qui offrent des points d'entrée qui méritent un suivi.

7

RECOMMANDATIONS

Les recommandations seront formulées sur les trois grandes réflexions ci-après :

1. Le potentiel du commerce pour la création de la paix est évident, vue qu'il nécessite que les acteurs impliqués s'échangent et parlent constamment pour garantir le transport des produits. Cependant, concernant le groupe cible des commerçants, il est souhaitable de faire «une autre étude pour explorer et analyser le potentiel et les capacités de ces acteurs en tant que agents de changement et de dialogue.»
2. Un des grands problèmes qui freinent le commerce transfrontalier c'est la gouvernance à la frontière. Les pratiques *illégales* des agents aux frontières (surtout en RD Congo et Burundi) restent un handicap majeur malgré les séries d'ateliers de renforcement des capacités. Il serait recommandable de persuader les Ministères de tutelle (à Kinshasa pour le cas de la RD Congo) concernés par le commerce transfrontalier afin de s'impliquer activement dans la mise en œuvre des mécanismes en place et qui encouragerait un bon climat de dialogue.
3. En termes de mouvements de jeunes, des dynamiques existent et certaines plateformes sont bien structurées, mais les actions restent globalement dans les limites des frontières nationales. Cette étude montre que le souci de collaborer avec les autres jeunes au-delà de leurs

frontières nationales est partagé par les jeunes leaders rencontrés lors de la recherche. Cette étude recommande de mener un diagnostic institutionnel pour identifier les forces et les faiblesses de ces organisations en vue d'une mise en place d'un cadre régional de concertation et de dialogue entre les jeunes de la région.

8

BIBLIOGRAPHIE

- Abrego L., et al, *The African Continental Free Trade Agreement: Welfare Gain Estimates from a General Equilibrium Model*, IMF Working Paper African Department, 2019
- Brenton, P. et Soprano, C. (2018), *Le petit commerce transfrontalier en Afrique : pourquoi faut-il le soutenir ?*, ICTSD, Passerelles , Volume 19 - Number 4,
- Bwana, S. A (2018), Impact of Informal Cross-Border Trade to the Economy: The Case Study of Tanzania, *US-China Law Review*, April 2018, Vol.15, No. 4, 197-208
- Caroline Lesser C. et Moisé-Leeman E. (2009), Informal cross-border trade and trade facilitation reform in sub-saharan, Africa, OECD Trade Policy Working Paper No. 86
- Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), *Vers un secteur de bois d'œuvre plus durable: Diagnostic de la chaîne de valeur du bois d'œuvre issu de l'exploitation forestière artisanale dans le paysage de Yangambi*, Mai 2018
- Global Witness, *Acheteurs, soyez vigilants: Comment les entreprises européennes qui achètent du bois à la société Industrie Forestière du Congo prennent le risque d'enfreindre les législations de l'UE*, Mars 2019
- https://postconflict.unep.ch/publications/UNEP_DR Congo_MONUSCO_OSESG_final_report.pdf

- International Alert, *Les Mots qui tuent : Rumeurs, préjugés, stéréotypes et mythes parmi les peuples des pays des Grands Lacs d'Afrique*, 2009
- Kimamura C. et Lange M. (2010), *La Traversée : Petit commerce et amélioration des relations transfrontalières entre Goma (RD Congo) et Gisenyi (Rwanda)*, International Alert
- Lanotte O. (2003), *Guerres sans frontières en République Démocratique du Congo (de Joseph-Désiré Mobutu à Joseph Kabila)*, Bruxelles, GRIP
- Lawson, S. *L'exploitation illégale des forêts en République démocratique du Congo*, Energie, Environnement et Ressources EER PP 2014/03
- Meniko, JP., *Etats des lieux de l'exploitation forestière illégale en RD Congo et dans la province de la*
- Ministry of Trade and Industry (2012), *National Cross-border Strategy (2012-2017), A comprehensive strategy to support Rwanda's exports to neighboring countries, with the support of TradeMark East Africa and UN Women*
- OCDE, *Étude de l'état initial n°4: Commerce et exportation de l'or à Kampala, Ouganda,*
- 9ème Forum sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, 4-6 mai 2015, Paris, France
- OI-FLEG RDC, *Mise en application de la loi forestière et de la gouvernance : Analyse de la législation forestière de la RDC*, Décembre 2011
- Oyatambwe W. (1999), *De Mobutu à Kabila: Avatars d'une passation inopinée*, Paris, L'Harmattan

- Rapport final du Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, Juin 2019
- Social Science in Humanitarian Action, *Dynamique transfrontalière Ouganda-RDC*, Décembre 2018
- Sommer L. et Nshimbi C., *Passerelles: Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique*, Volume 19, Numéro 4 – Juin 2018
- Southern Africa Resource Watch (SARW), *Le Commerce Illicite de l'Or en République Démocratique du Congo et l'Affaire Argor*, 2015, Kinshasa, 2015
- Titeca, K. (2010), *Pouvoir et commerce : l'Ouganda et le commerce transfrontalier avec la RDC et le Soudan*, l'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010
- Titeca, K. et Kimanuka, C. (2012), *Marcher dans l'Obscurité : Le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands Lacs*, International Alert
- Tshopo*, Présentation à l'occasion de la journée internationale de l'environnement, Juin 2016
- UNEP, United Nations Great Lakes, MONUSCO (2015). 'Experts' background report on illegal exploitation and trade in natural resources benefitting organized criminal groups and recommendations on MONUSCO's role in fostering stability and peace in eastern DR Congo'.
- World Bank, Republic of Zambia: Systematic Country Diagnostic, Rapport no 124032-ZM, 2015

9

ANNEXE

Liste des participants à la recherche

Burundi	
Nom	Organisation
Marie Barubike Bienvenu Hicuburundi	AFRABU
Immaculee Nsengiyumva	Chambre des Femmes Entrepreneurs du Burundi
Nsengiyumva Agathe	Consultante-Formatrice en Douane et systèmes de taxation
Mahonda Magnus Jean Marie Niyomungere	Association des Scouts du Burundi
Niyonzima Ignace	CPAJ
Eric Baregensabe	
Pacifique Sibomana	Chambre Sectorielle des Commerçants du Burundi
Mayele Cesar	Monitoring and Evaluation Manager, Banque Mondiale (Projet de facilitation du commerce transfrontalier)
Anabelle Irakoze	TradeMark East Africa
Nikoyamdore Bonaventure	Centre de Paix
RD Congo-Uvira	
Marie Misukyo Giresse-Obed Musimbwa	SOFIBEF
Patient Kininga	Solidarité des Jeunes pour l'Entraide et le Développement Intégral

RD Congo -Bukavu	
Marcellin Safari Rachel Musingi	GEL
Billy Amani	Dynamique Nationale des Jeunes
RD Congo -Goma	
Chamard Shamalirwa	Facilitation commerce transfrontalier- Banque Mondiale
Anne-Marie Kambere	International Alert
Bora Kazi	Bureau d'Information Commercial- COMESA
Pacifique Borauzima	Interpeace
Rwanda	
Zephania Muhigi	Ministère du Commerce et point focal stratégie nationale sur le petit commerce transfrontalier
Jean Baptiste Ukwizagira	Statisticien-Ministère du commerce
Serge Musana	COMESA
Reverien Interayamahanga	Never Again



MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2020
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd